PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Échelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

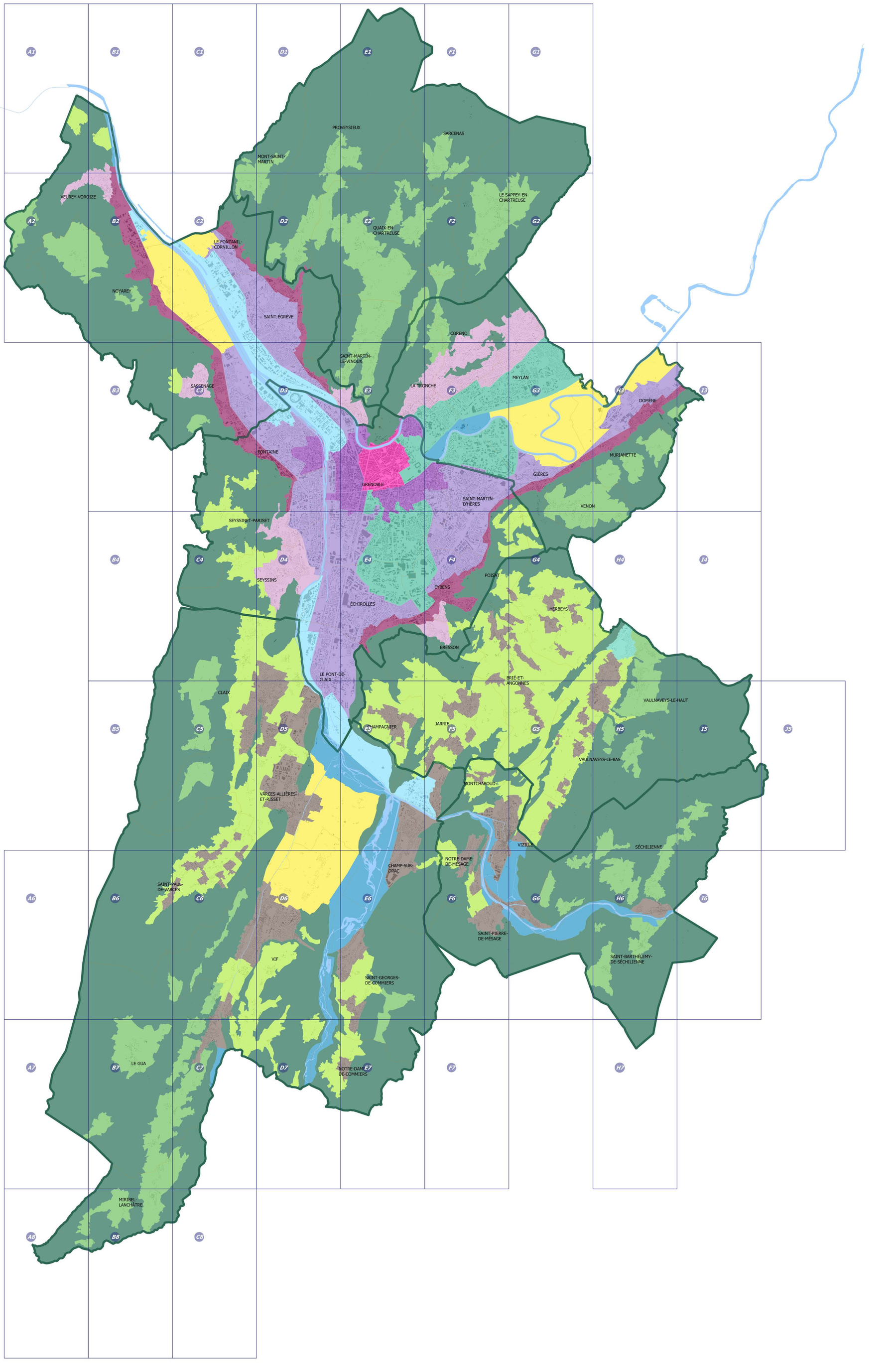
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 1 2 3 4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

B1

Vallée de l'Isère aval

A2

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

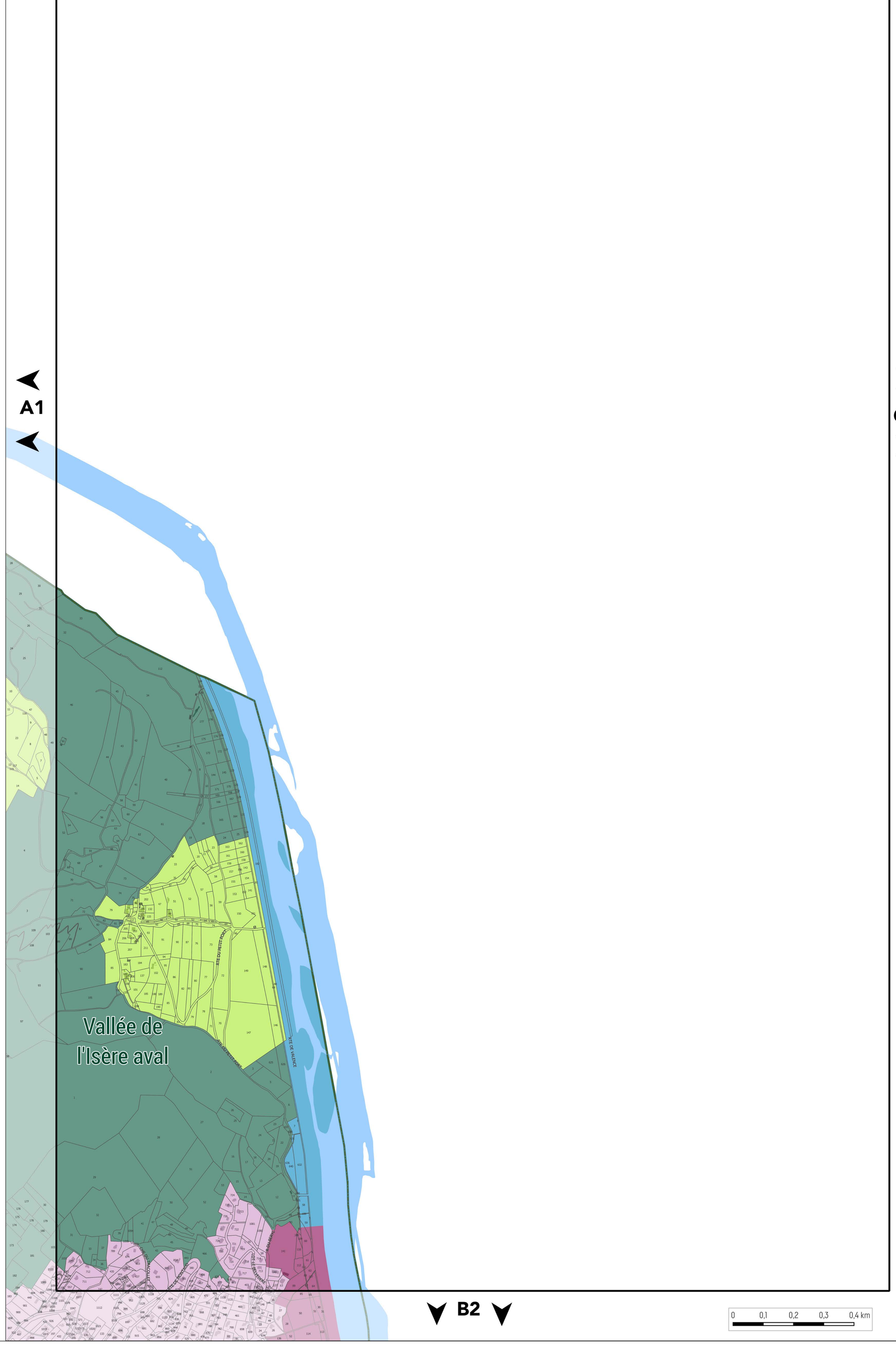
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

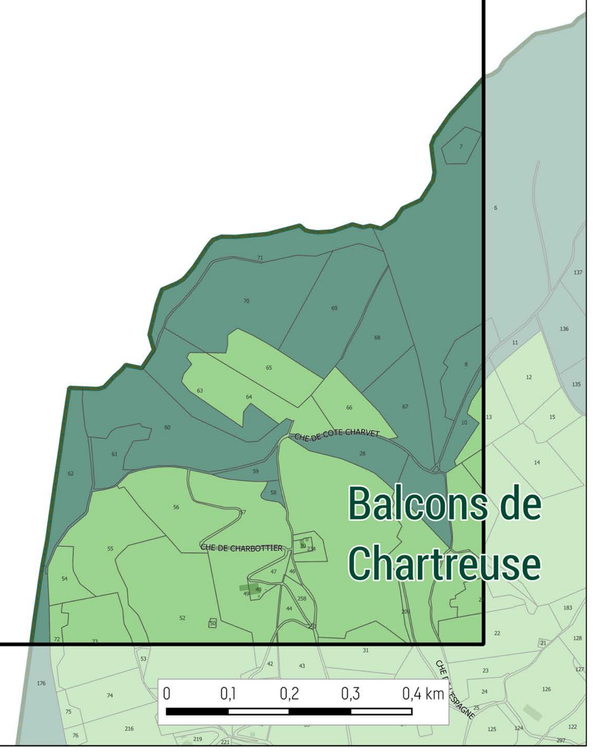
B1

D1

C2

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

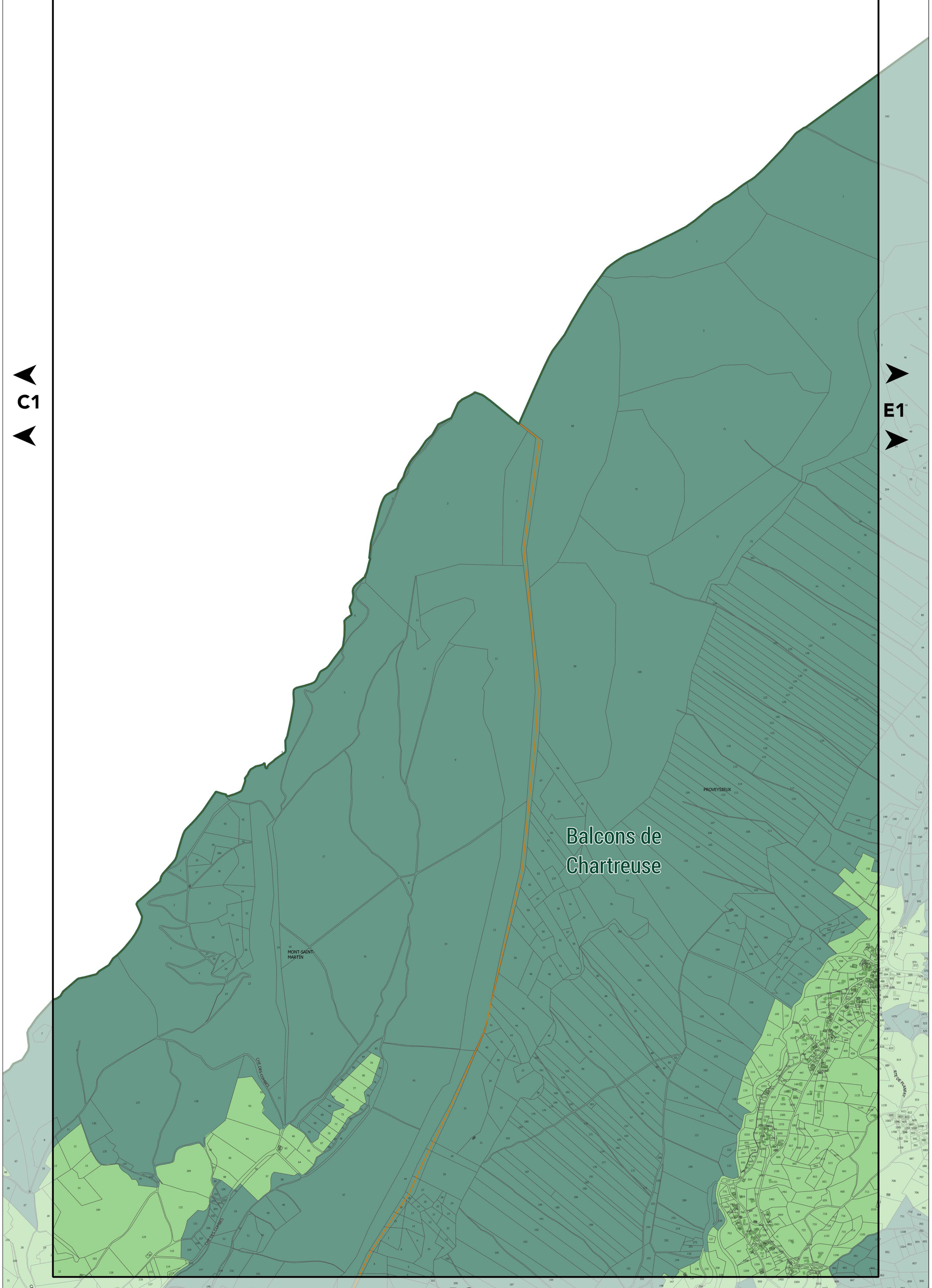
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

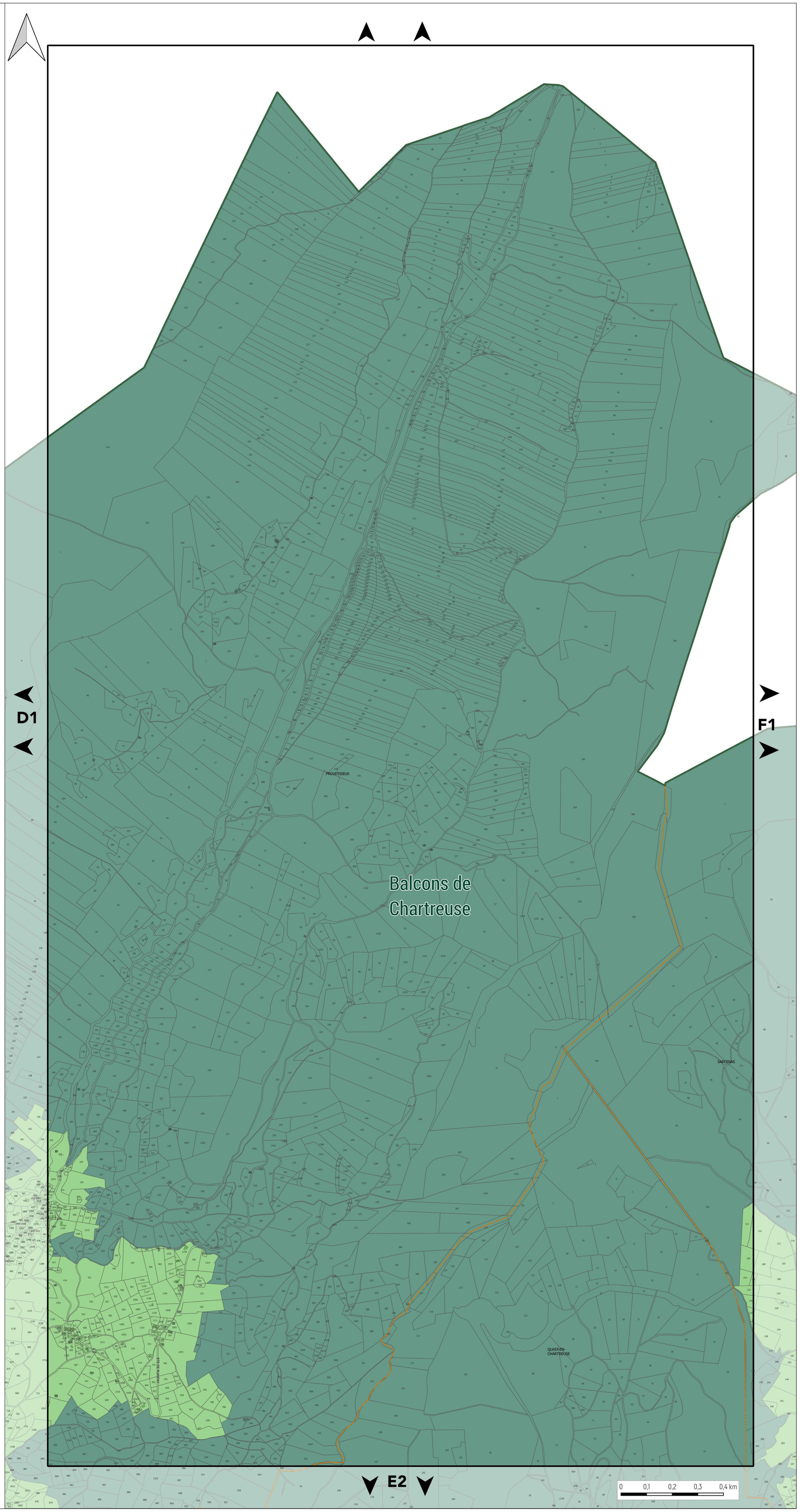
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

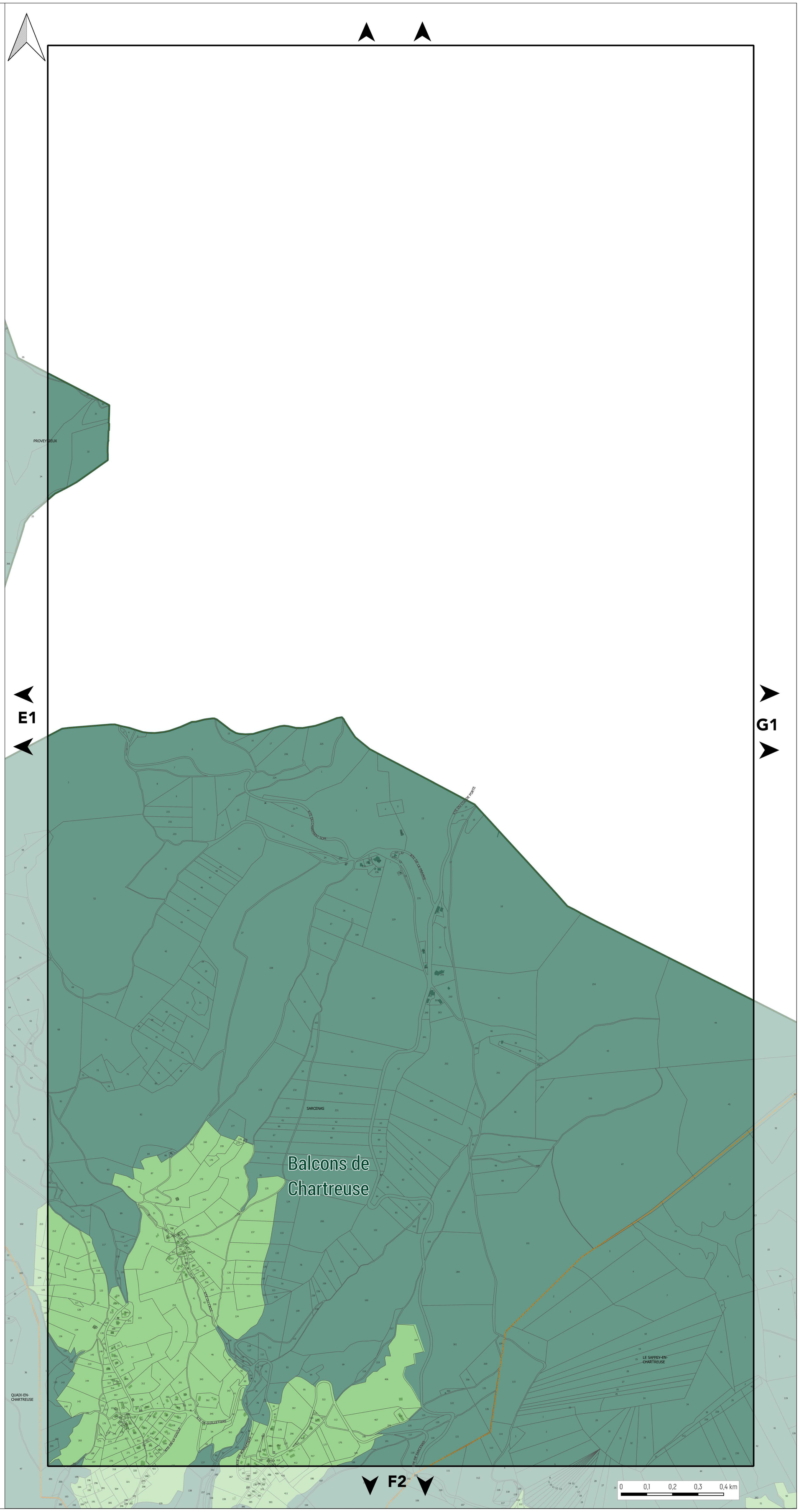
PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

F1
G2

SAUTENAS
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE
Balcons de Chartreuse

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

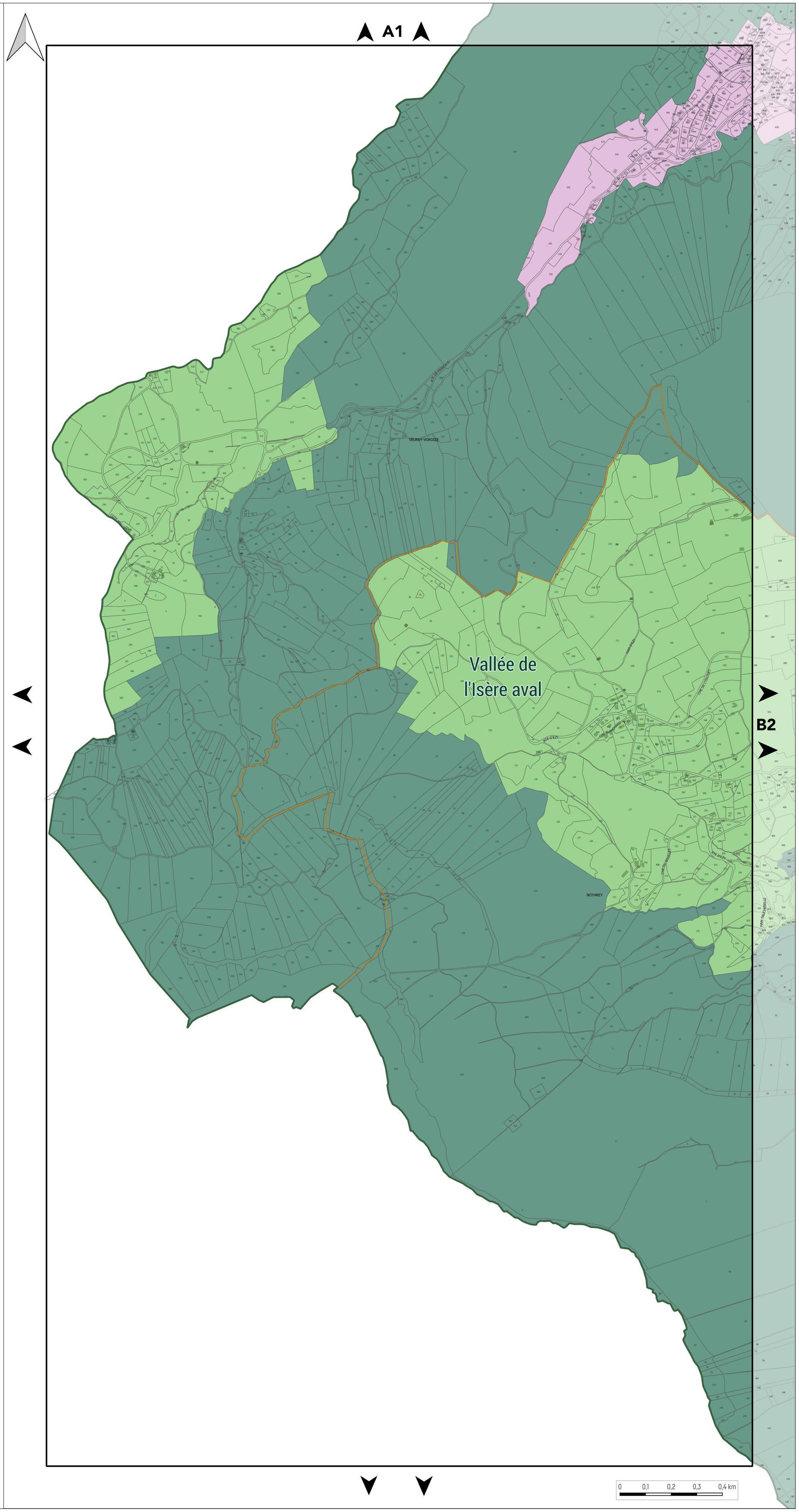
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

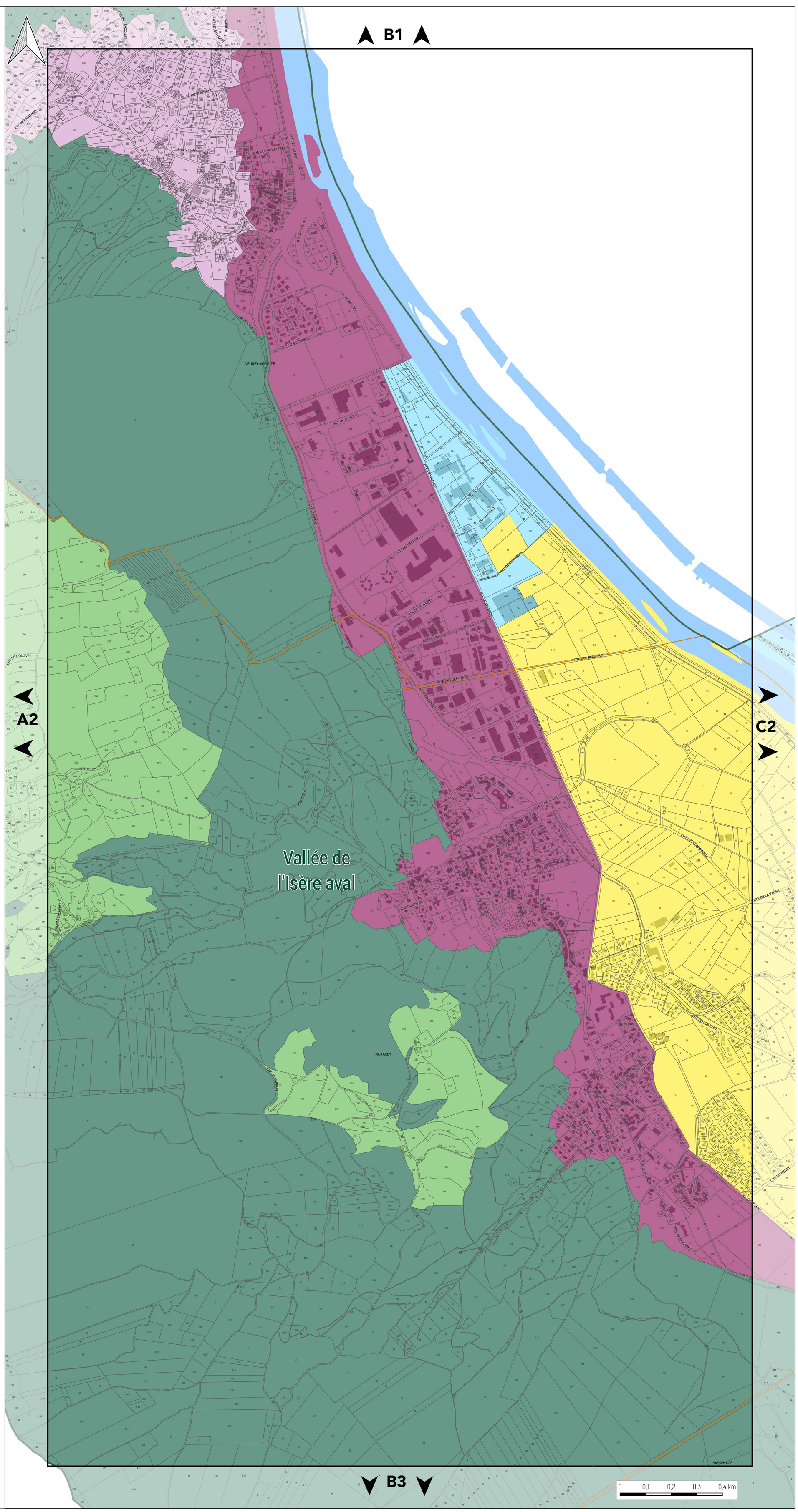
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

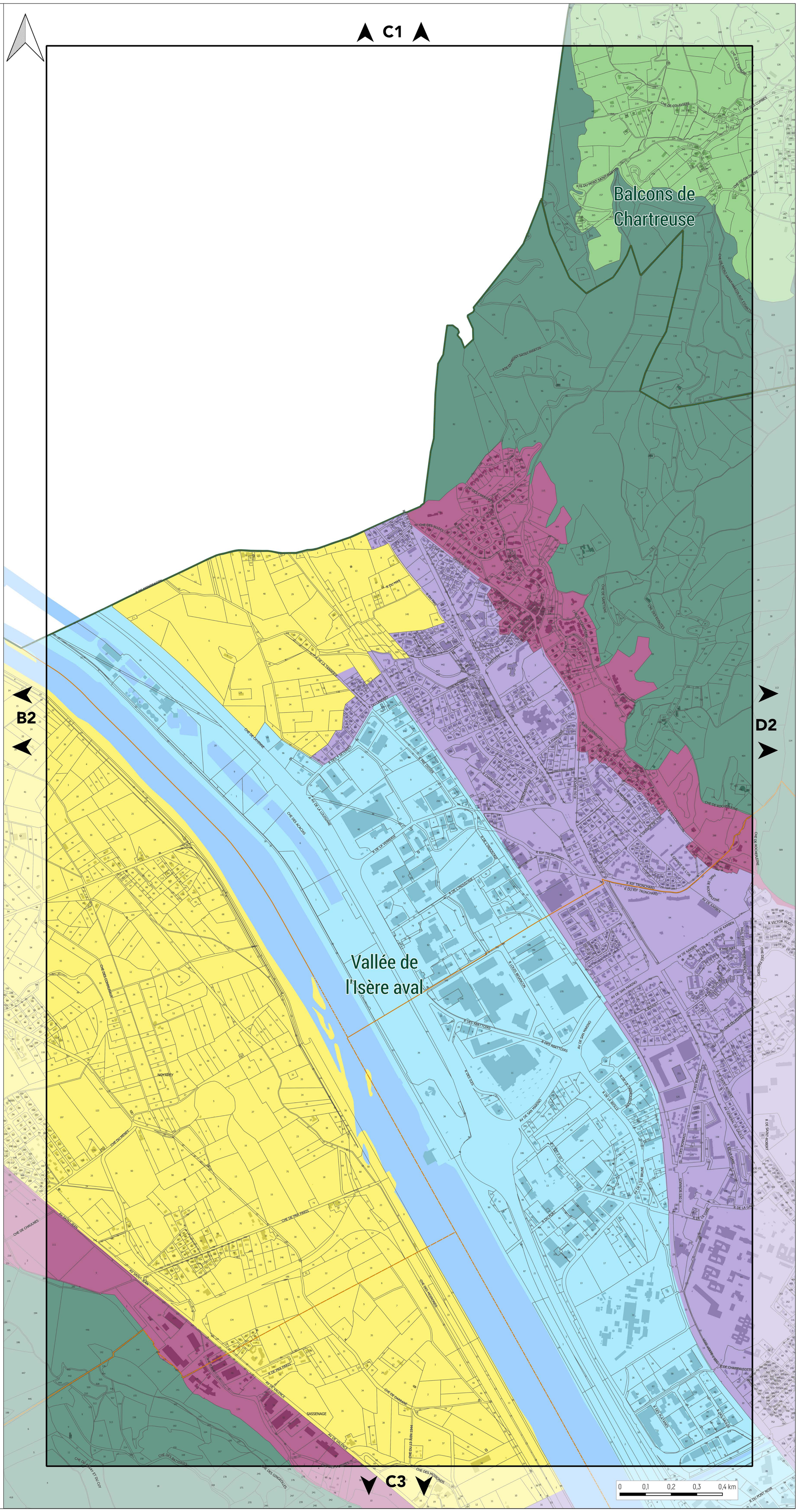
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

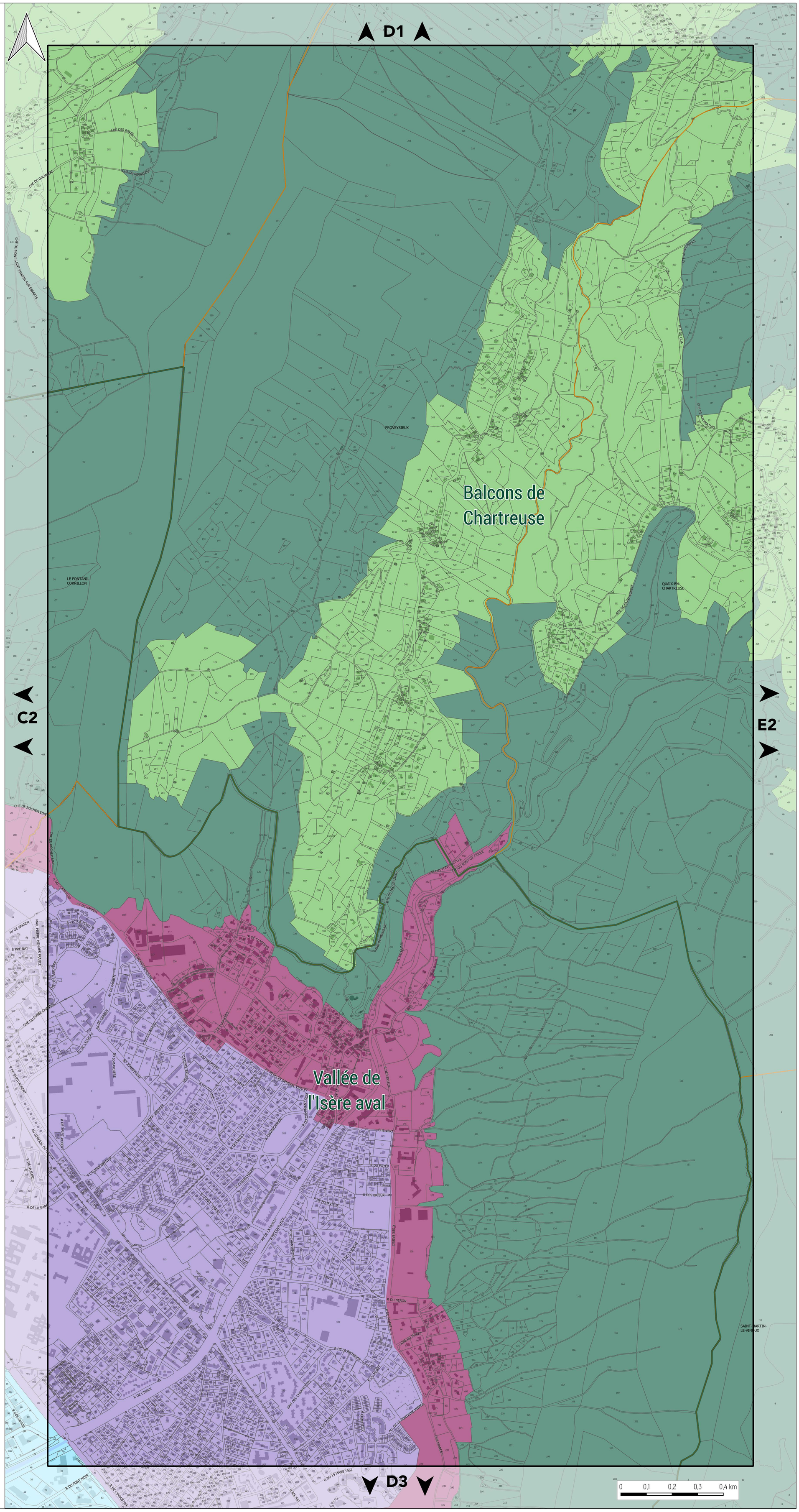
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

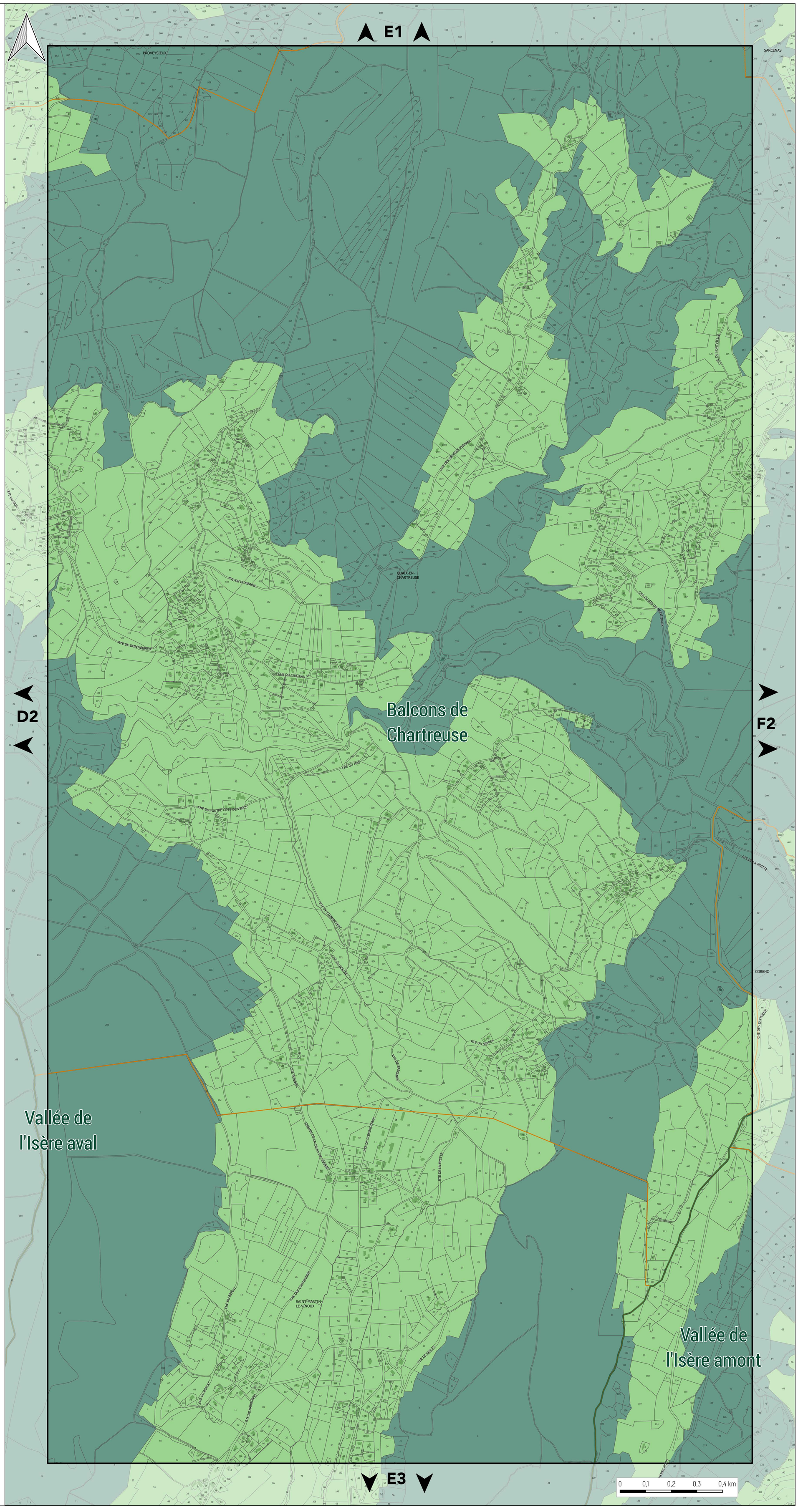
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

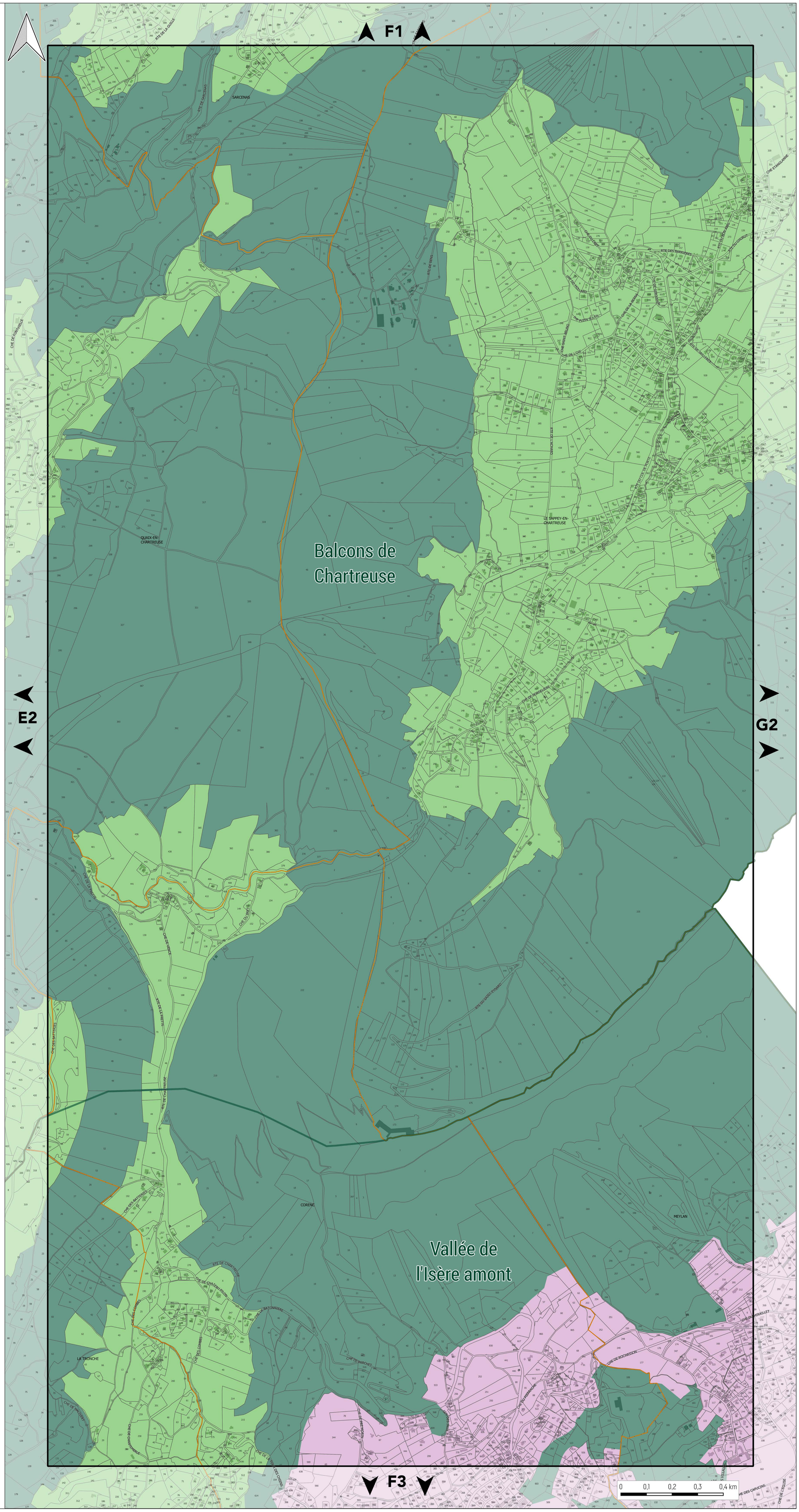
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

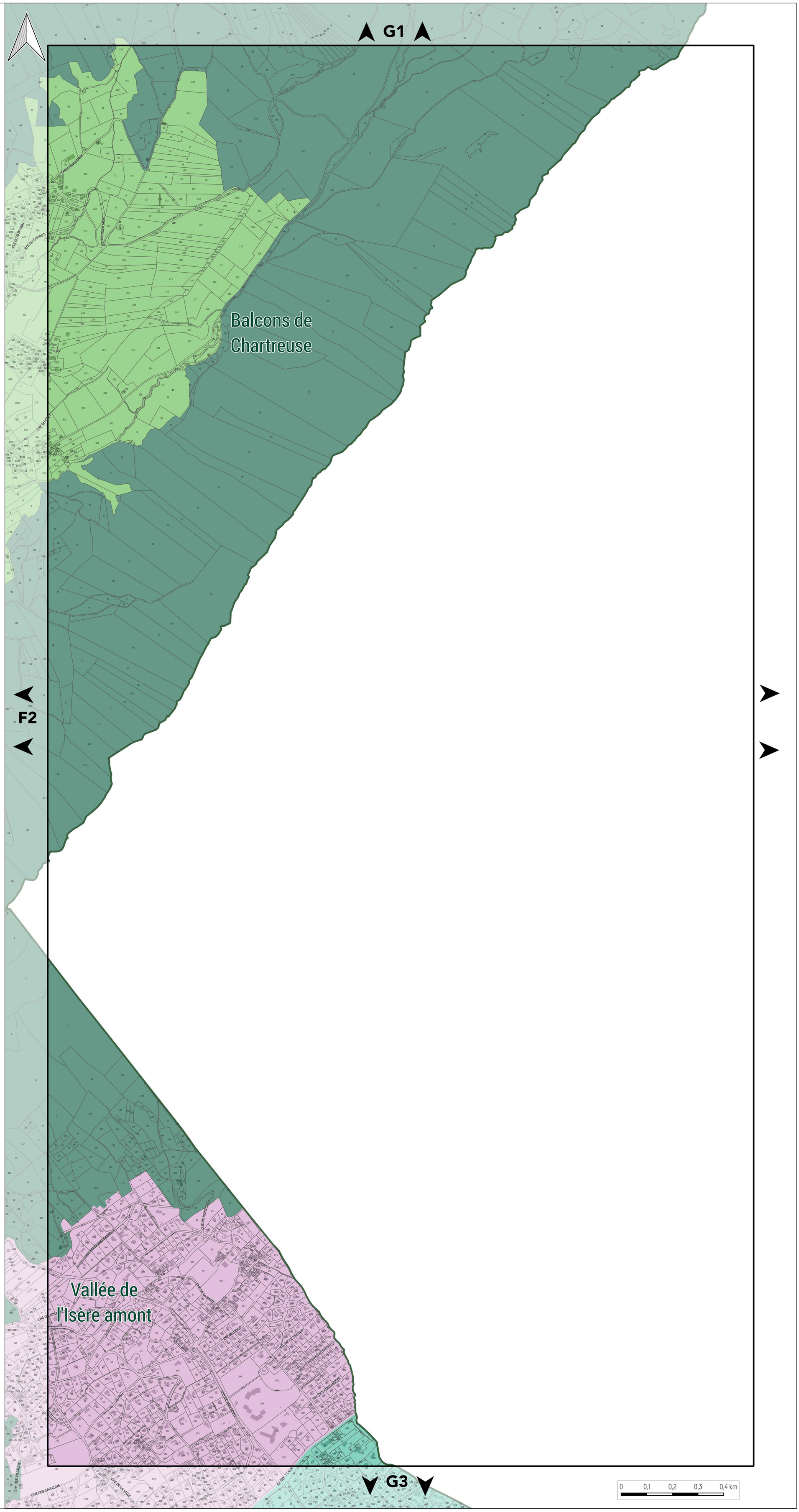
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

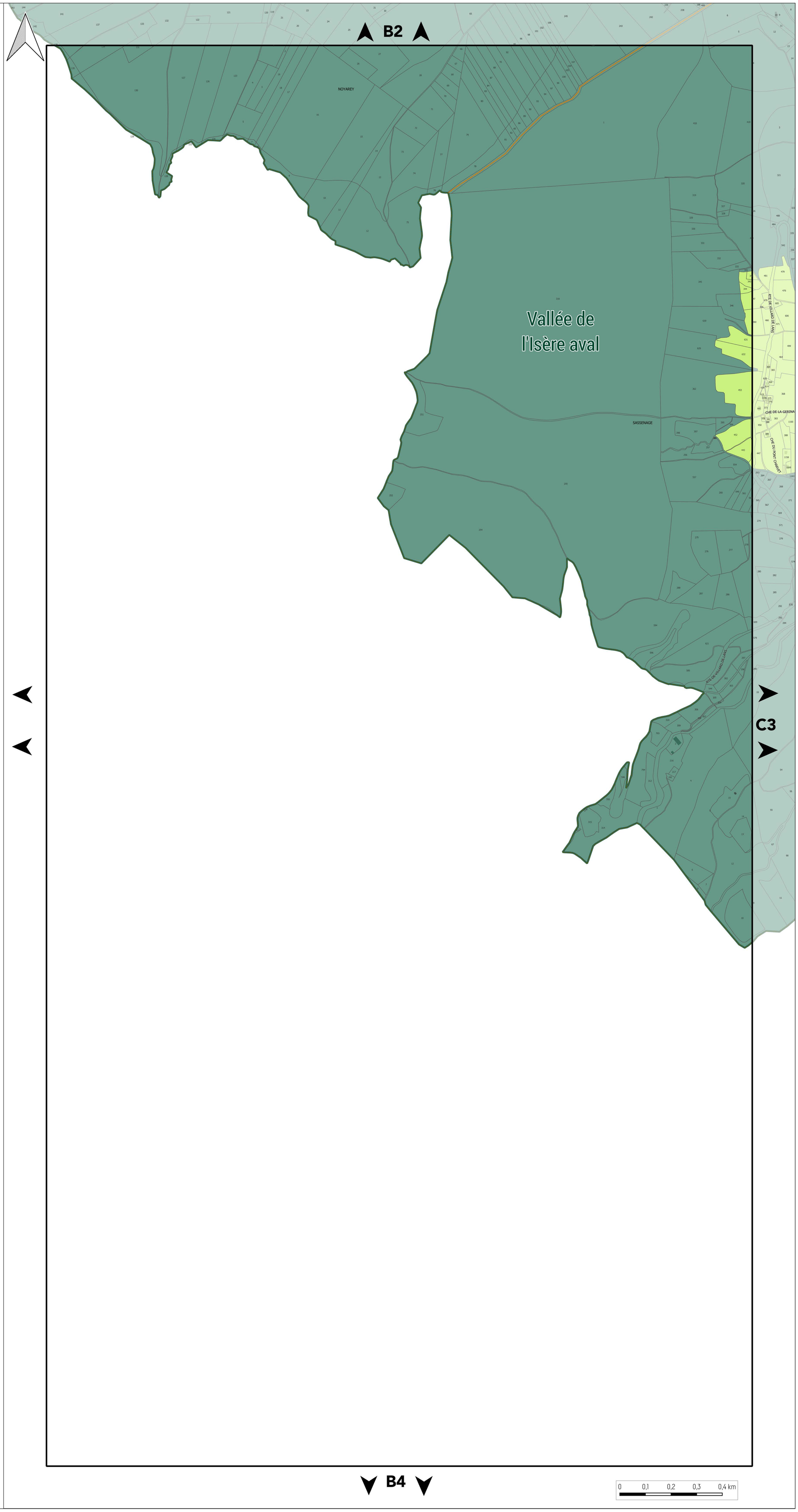
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

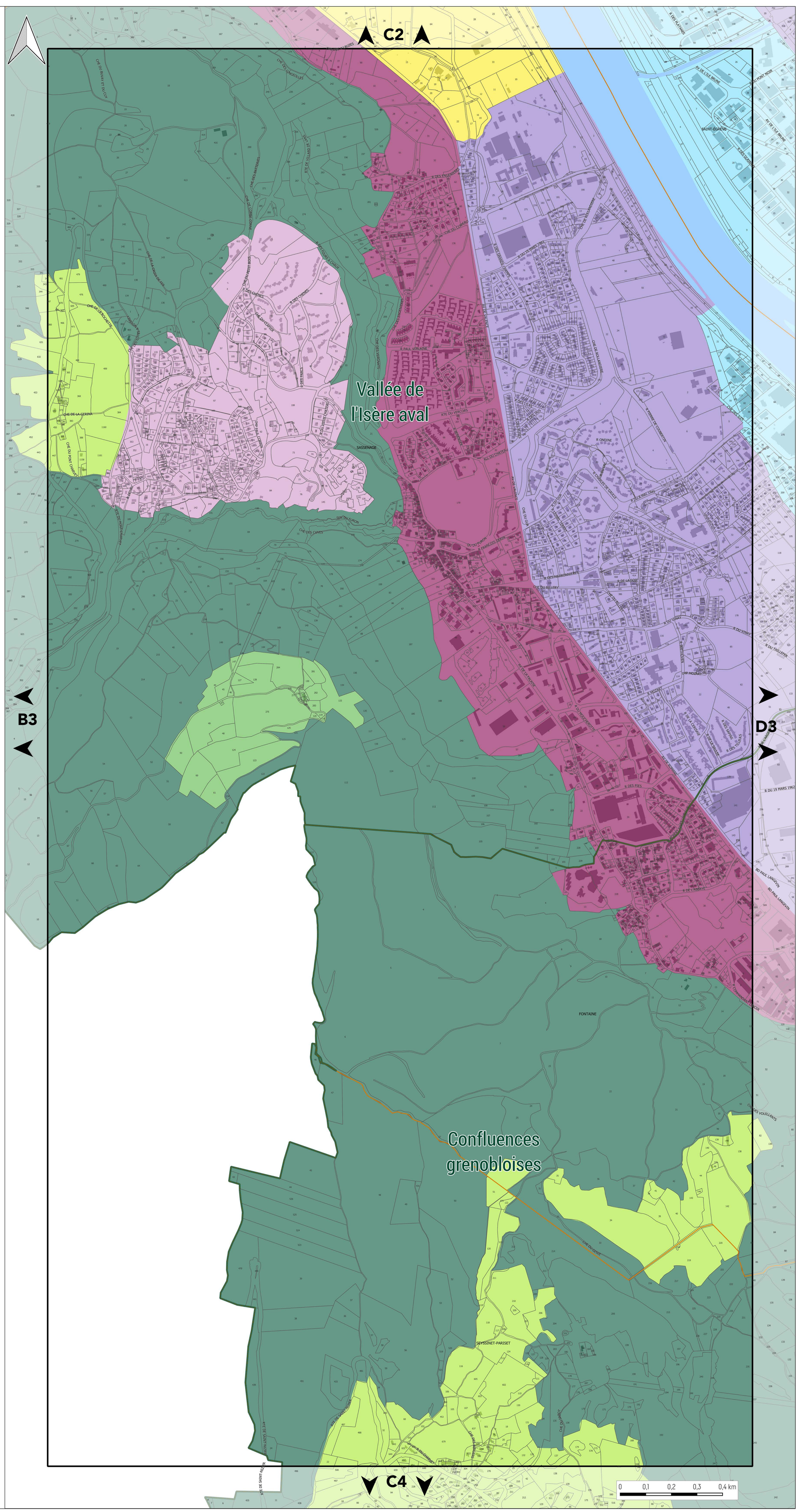
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

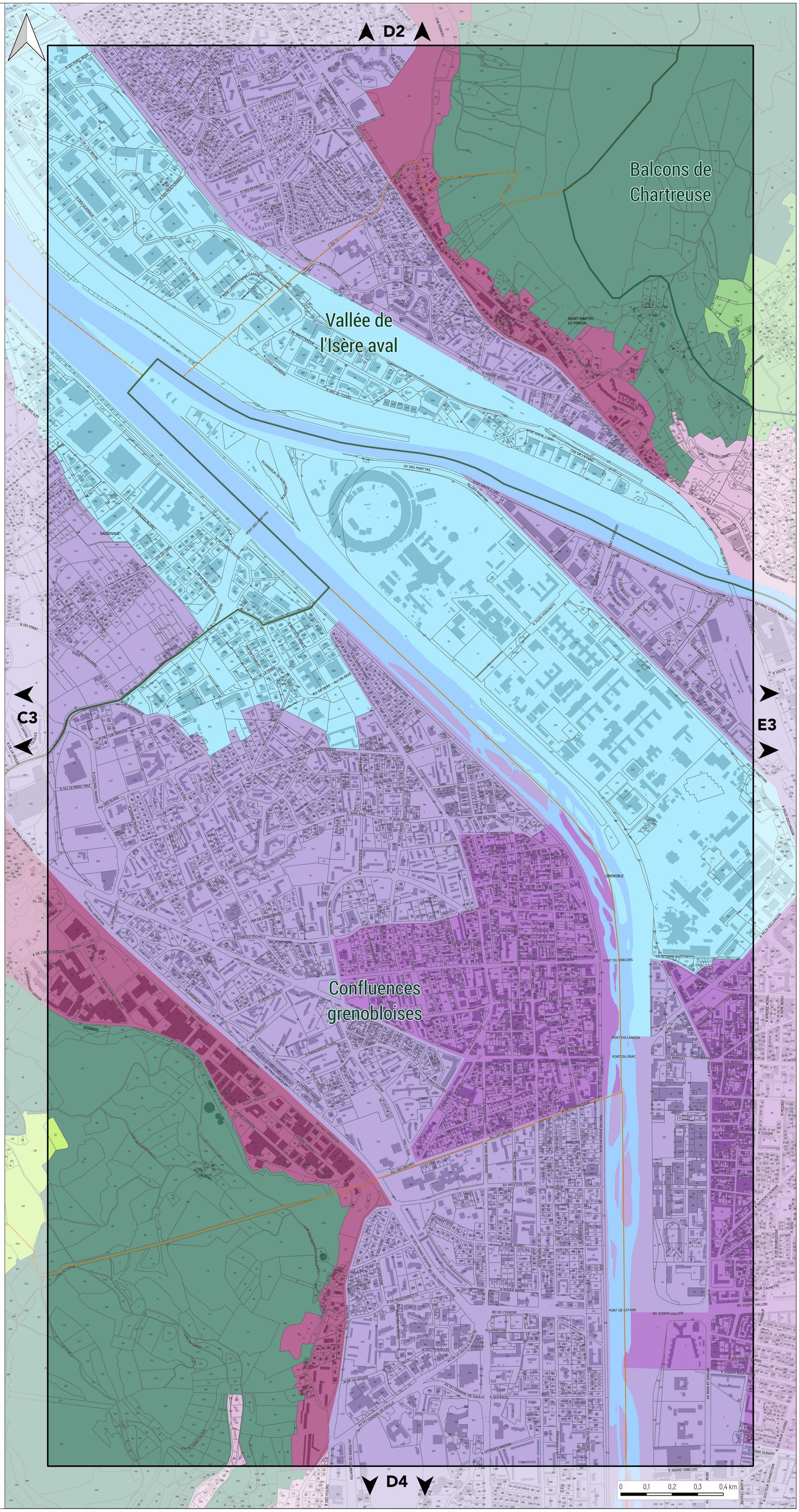
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

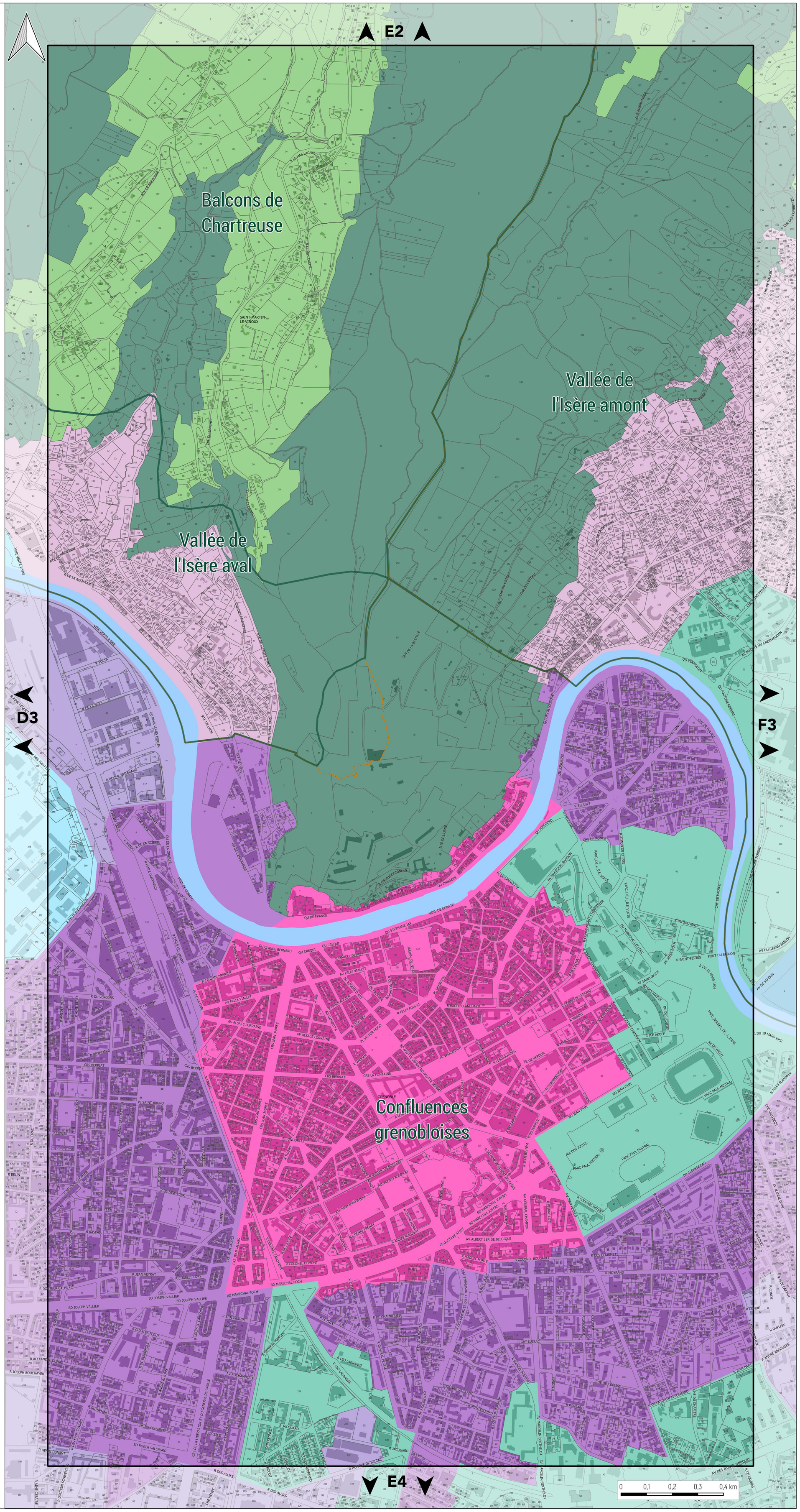
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F2

E3

G3

F4

Vallée de l'Isère amont

Confluences grenobloises

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

G2

F3

H3

G4

Vallée de l'Isère amont

Confluences grenobloises

MEYLAN

MURIANETTE

VENON

DOMÈNE

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

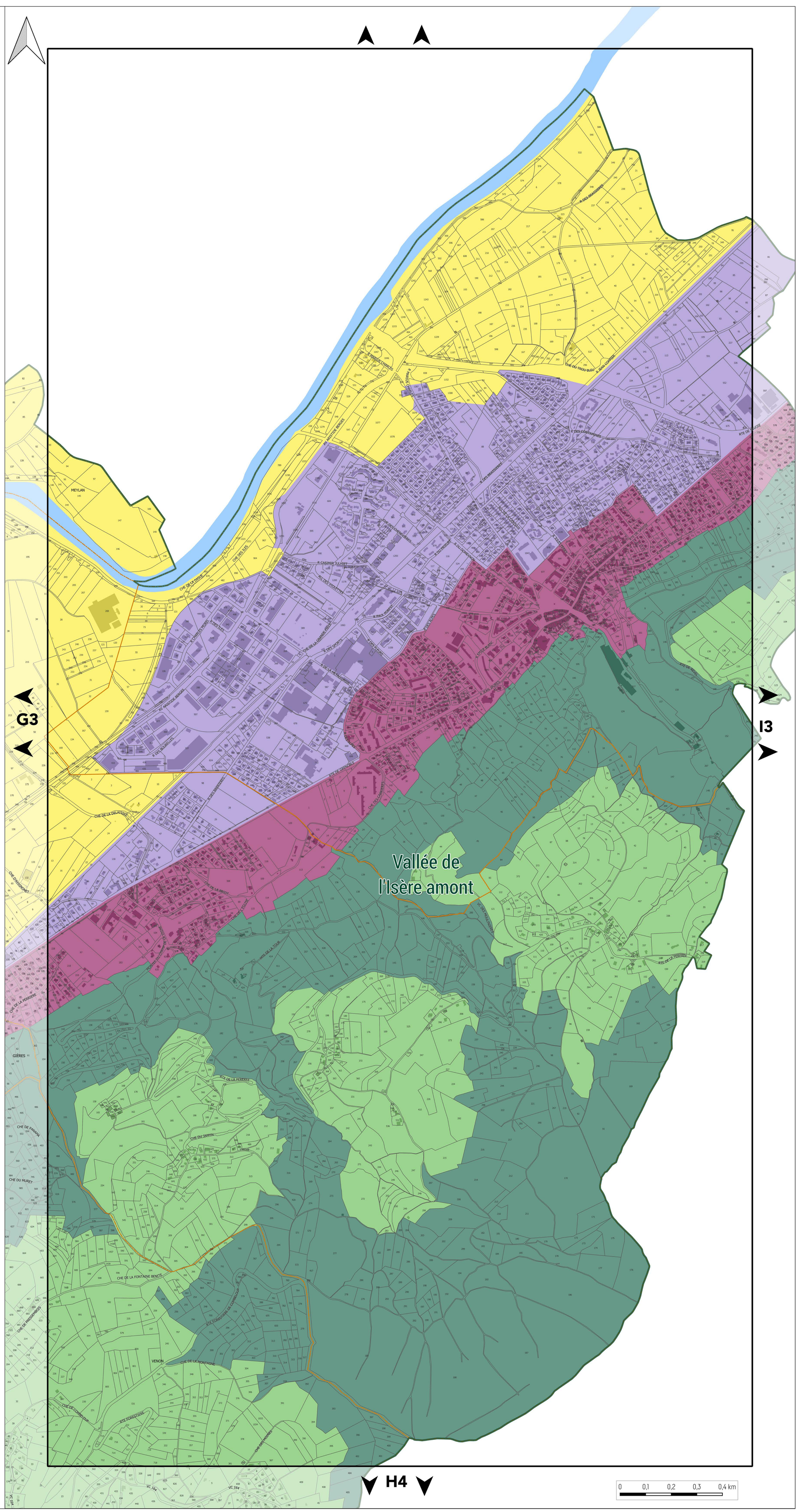
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°I3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

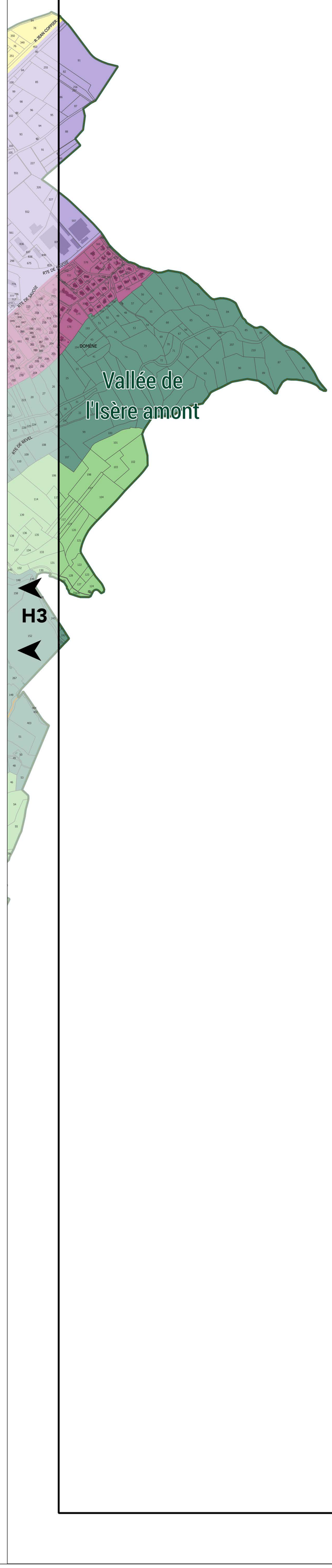
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

I4

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

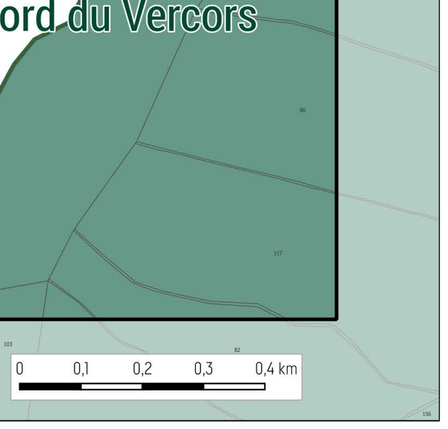
B3

B4

B5

Confluences grenobloises

Vallée du Drac et rebord du Vercors



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

C3

B4

D4

C5

Confluences grenobloises

Vallée du Drac et rebord du Vercors

SEYSSINET-PARISET

SEYSSINS

RTE DE SAINT-NIZIER

CHE DES ARGILES

R EUGENE REVOIRET

CHE DU BESSAY

CHE DES JUGONS

R DU HAUT-SEYSSINS

CHE DU CELLIER

R DU PARLEMENT

R DE LA LUNE

CHE DE PRIMAVERE

R JACQUIN

R DU CLOT

ALL DU PRE BALMET

R DU PRE RIACOUD

CHE DE L'ORME

RTE DE CORBONNE

R DES GRANGES

CHE DE LA COTE

CHE DE L'EAUON

R DES CHOUDES

ALL DU MONT ARGENTE

ALL DE LA FOURRIERE

CHE DU HOUBLARD

R BEYLE STENDHAL

R DE FURONNIERES

SEN DE LA VIE

RTE DU RIVIER

CHE DE CHAMPAS

CHE DES RIGOLES

CHE DU PERIMETRE

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

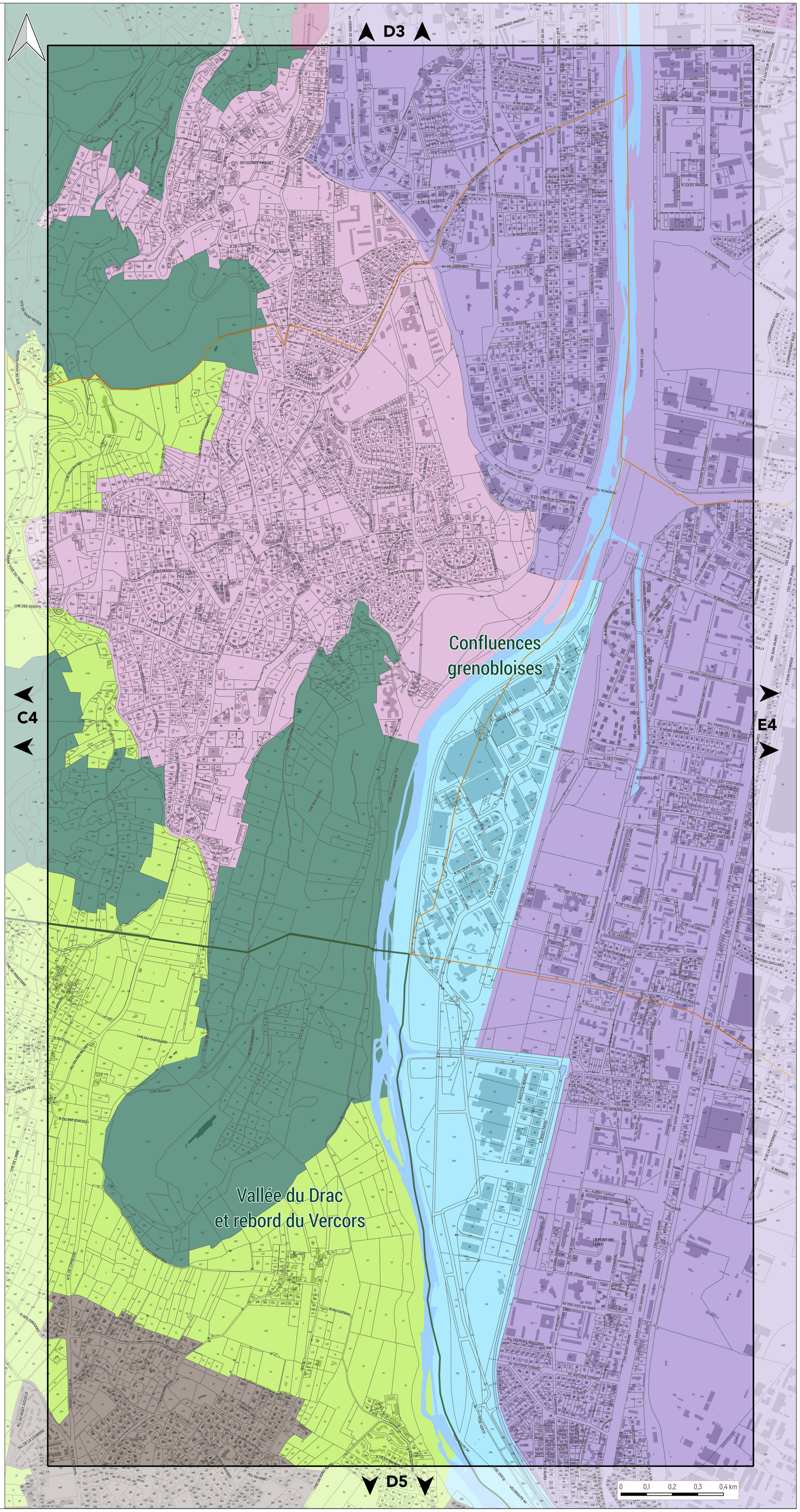
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


D3
C4
E4
D5
Confluences grenobloises
Vallée du Drac et rebord du Vercors
SEYSSINET-PARISET
R DE L'EGLISE
RTE DE SAINT-NIZIER
AV DE GRENOBLE
R DE CARTALE
R DE LA TUILERIE
R DES FRERES ARMAND
AV CONTE ARMAND
R DU DAUPHINE
R DE LA SAULINE
AV LOUIS ARMAND
R DU DRAC
R DE LA PAIX
AV VICTOR HUGO
AV PIERRE DE COUBERTIN
R DES FLEURS
R DES SAGNES
CHE DES RAMPES
AV HECTOR BERLIOZ
R DES MURIERS
AV DE LA POSTE
R DU RIBIC
R DES GRANDES VIGNES
CHE DU CHAMP DE TIR
CHE DES CITES
CHE DES CHENES
CHE DU CHATELARD
CHE DE COMBOIRE
CHE DU FORT
CHE DES CIMETIERES
R DU COTEAU
R DU PARLEMENT
R DU PRIOU
R DES PRAIRIES
R DES MOISSONS
R DES TILLEULS
R DES SEMEURS
R DES GIRAUDES
R DU PRE RIACOUD
R DU PRE BULLET
R DU LOUP
R DE LA GRENIERE
R DE LA MAIRIE
R DU CHEMIN PASSE CHEVAL
R DE LA CHAUMIERE
R DE LA LIBERTE
R DES ALLOBROGES
R DE LA VISCOSE
R DU TRIEVE
R DU 19 MARS 1962
R DU TREMBLAY
R DE LA DIGUE
PONT DU RONDEAU
AV DU GENERAL DE GAULLE
AV DU GRAND CHAMP
R DU DOCTEUR SCHWEITZER
R DU DOCTEUR SCHWEITZER
R ANDRE SIBELLAS
R HENRI DUNANT
AV RHIN ET DANUBE
R AIME CESAIRE
R ANATOLE FRANCE
R ALBERT THOMAS
R LOUIS ARAGON
R DE LA RESISTANCE
R LOUIS MICHEL
AV BEAUMARCHAIS
R ALBERT REYNIER
R COMMANDANT HAL
R COMMANDANT BUILLE
VOIE VERTE 1 GRE
R JEAN JAURES
AV DU GRESIVAUDAN
R LEON FOURNIER
R DE LA MARE
R GEO CHARLES
ÉCHIROLLES
AV PAUL VAILLANT COUTURIER
R ANATOLE FRANCE
R DU VERCORS
R DES GROTTES DE LA LUIRE
AV DANIELLE CASANOVA
R DE L'ECUREUIL
R DE VASSIEUX
R HECTOR BERLIOZ
R DU 13 JUILLET 1972
R JEAN MOULIN
R FIRMIN ROBERT
R DES CHARMILLES
R ARISTIDE BERGES
R DE STRASBOURG
AV DES 120 TOISES
AV GENERAL ROUX
R DENIS PAPIN
R CHAMPOLLION
CRS SAINT-ANDRE
ALL DU BOIS SAT
ALL FRANCOIS VILLON
R HENRI BARBUSSE
R GEO CHARLES
AV PAUL VAILLANT COUTURIER
R ANATOLE FRANCE
R DU VERCORS
CRS JEAN JAURES
R DE L'ECUREUIL
R DE VASSIEUX
R HECTOR BERLIOZ
R JEAN MOULIN
R DU 13 JUILLET 1972
R FIRMIN ROBERT
R DES CHARMILLES
R ARISTIDE BERGES
R DE STRASBOURG
AV DES 120 TOISES
AV GENERAL ROUX
R DENIS PAPIN
R CHAMPOLLION
CRS SAINT-ANDRE
ALL DU BOIS SAT
ALL ALBERT CAMUS
R LAVOISIER
ALL JEAN COCTEAU
LE PONT-DE-CLAIX
CHE VAUSSENAT
AV DES ILES DE MARS
R MOZART
ALL GEORGES BRASSENS
AV ANTOINE GIRARD
R THIERS
R DE LA REPUBLIQUE
R BERGERAC
R DE LA PAIX
R DU MONT AIGUILLE
ALL DU MONT AIGUILLE
ALL DE LA LOUBIERE
R REVOL STEPHENAL
R DES GIRAUDES
RTE DE CORDEON
CHE DE L'ABBE
RTE DU PEUIL
CHE DE REMATIERE
CHE DU CHATELARD
CHE DU FORT
CHE DES CIMETIERES
CHE DU COTEAU
CHE DE L'ORME
CHE DU CHAMP DE TIR
CHE DES CITES
CHE DES GIGOTS
CHE DU BERGER
CHE DU PARLEMENT
CHE DU BELVEDERE
CHE DES GRANDES VIGNES
CHE DE LA DIGUE
CHE DE LA CHAUMIERE
CHE DE COMBOIRE
CHE DE LA MARE
CHE DE LA VIGNE
CHE DE LA PAIX
CHE DE LA MAIRIE
CHE DE LA PRAIRIE
CHE DE LA GRENIERE
CHE DE LA VIGNE
CHE DE LA PAIX
CHE DE LA MAIRIE
CHE DE LA PRAIRIE
CHE DE LA GRENIERE
CHE DE LA CHAUMIERE
CHE DE LA DIGUE
CHE DE COMBOIRE
CHE DE LA MAR

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

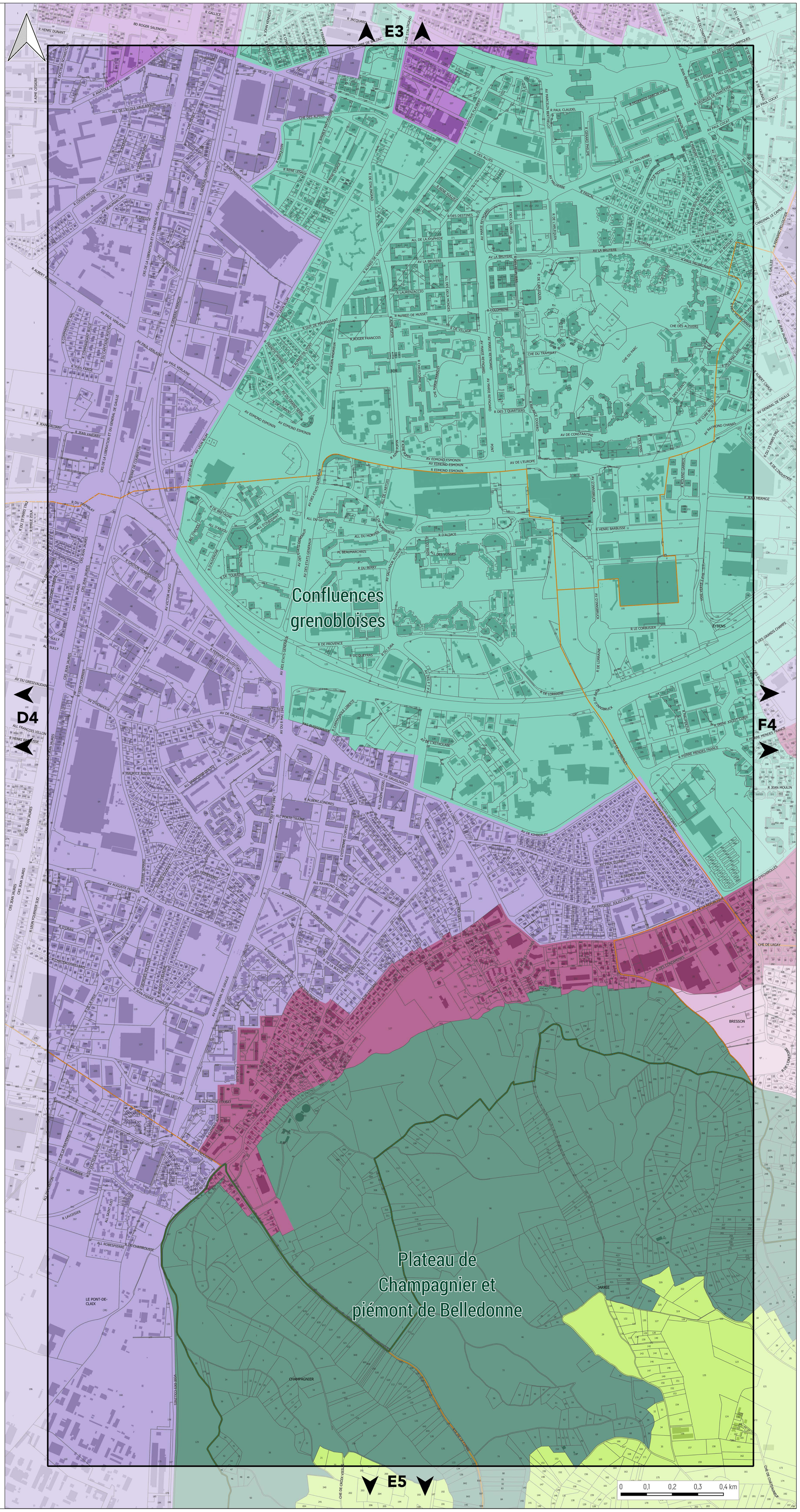
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F3

E4

G4

F5

Confluences grenobloises

Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

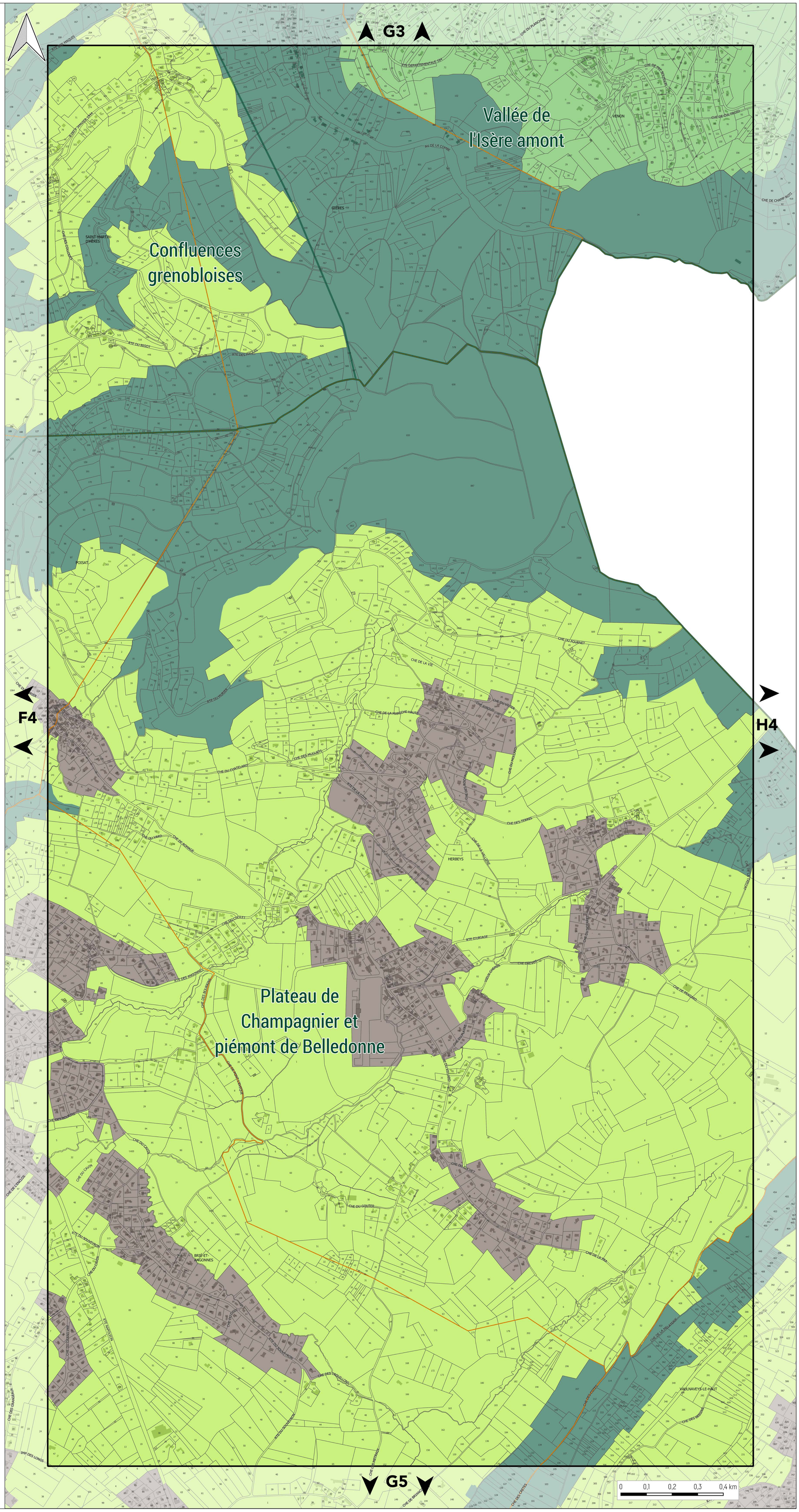
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

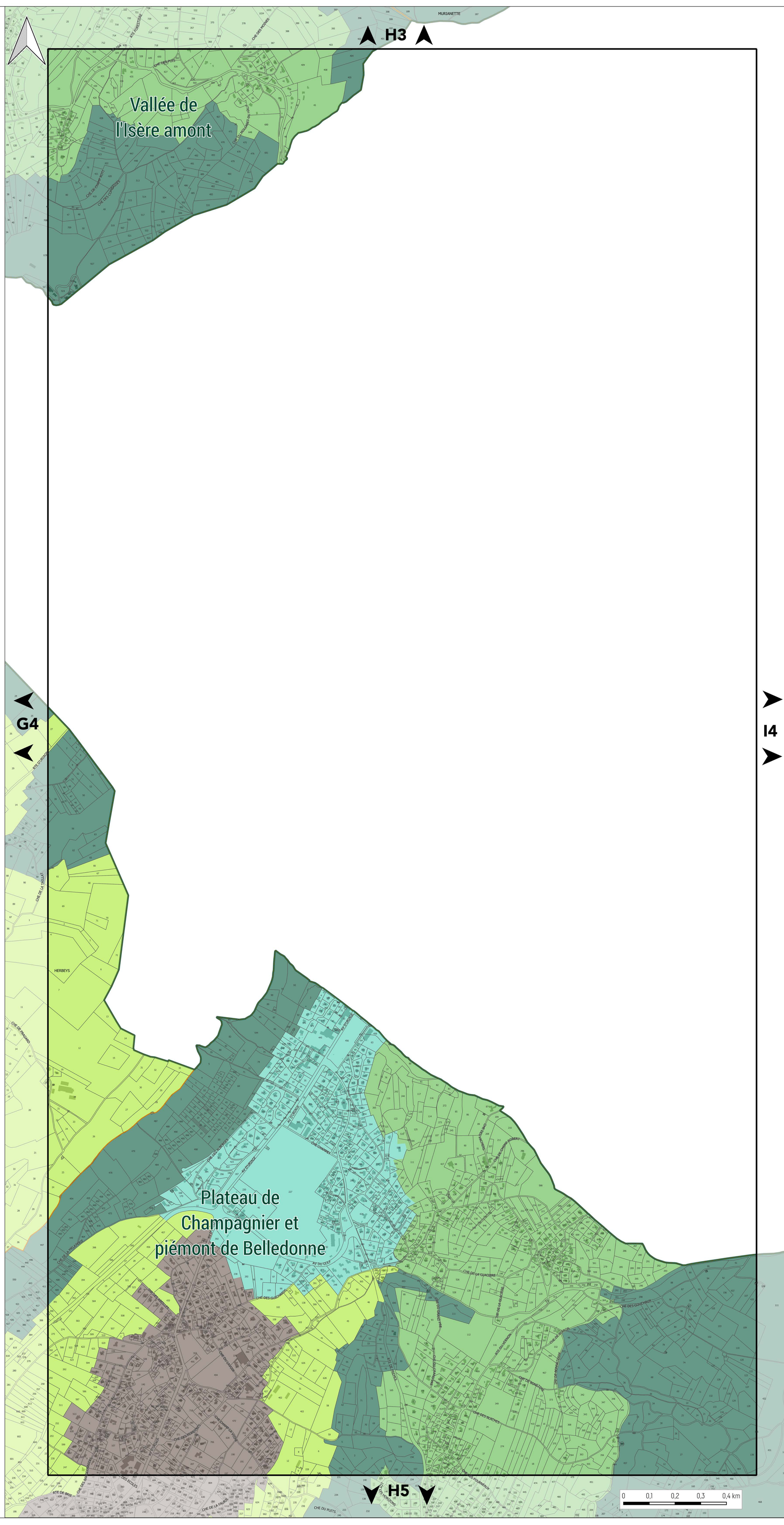
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°I4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B4

C5

B6

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

CLAIX

SAINT-PAUL-DE-VARCES

VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET

SEN DU PERIMETRE

SEN DU PAS DE L'ANE

CHE DU MARCHAND

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

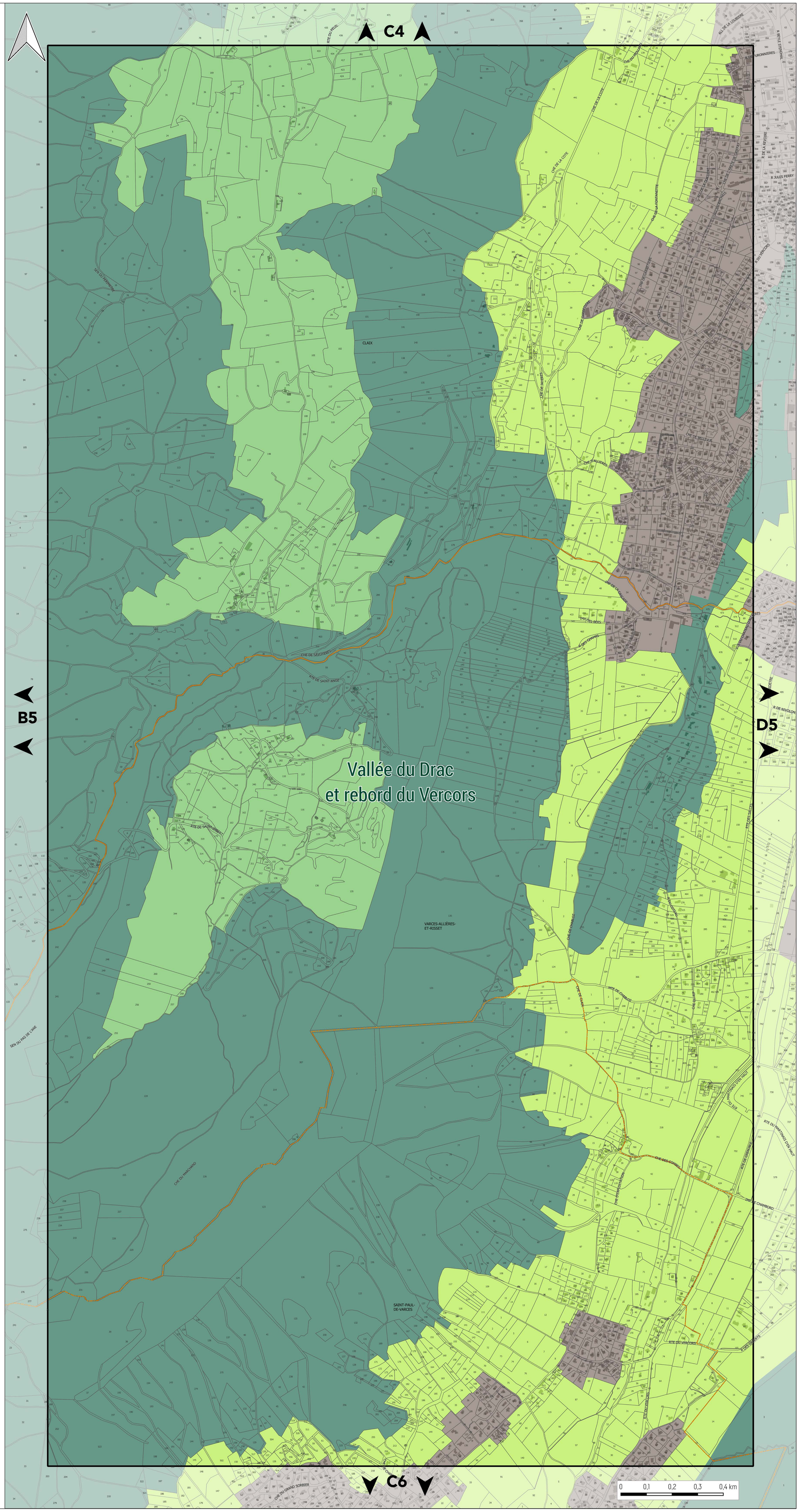
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

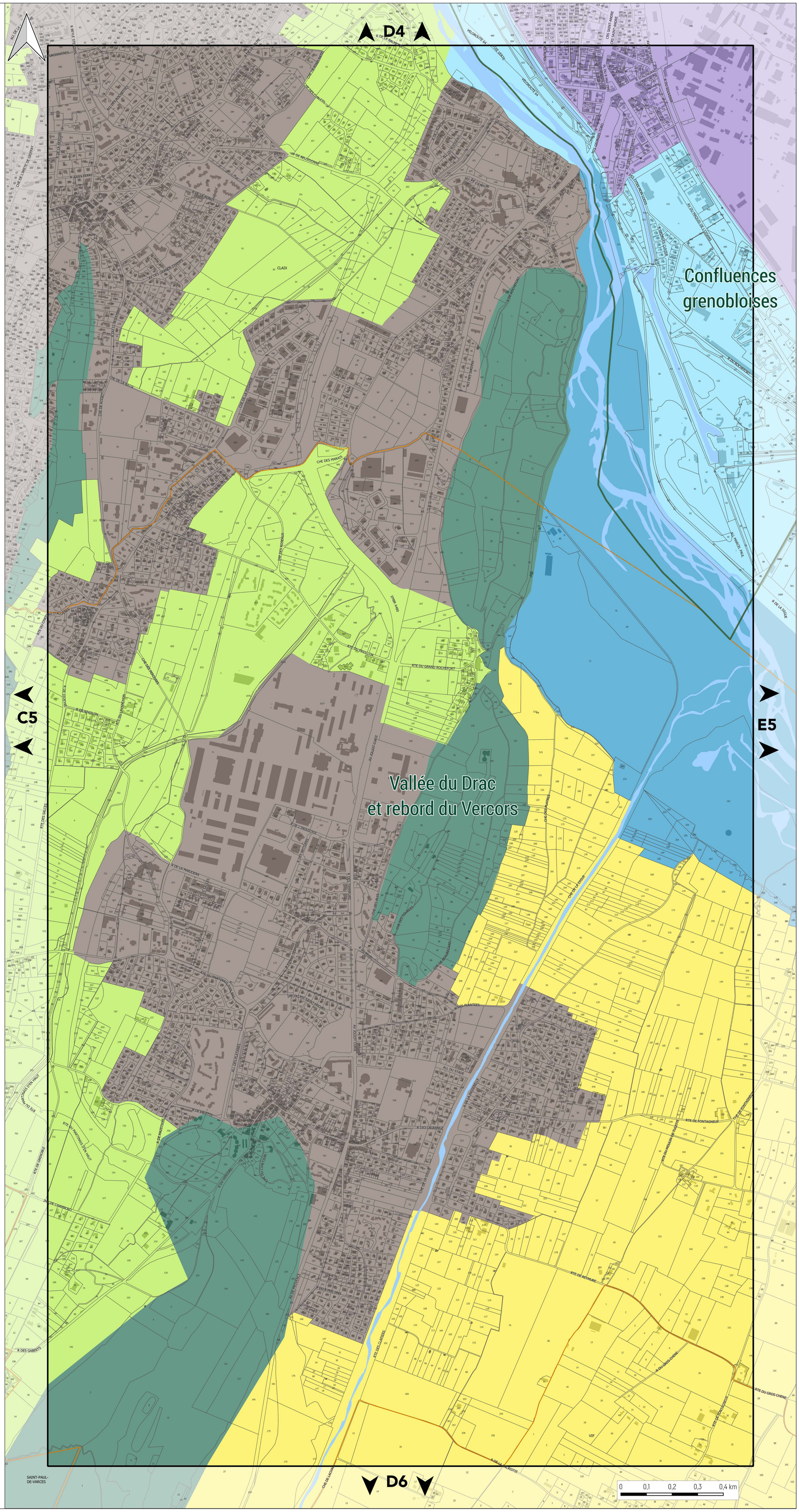
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

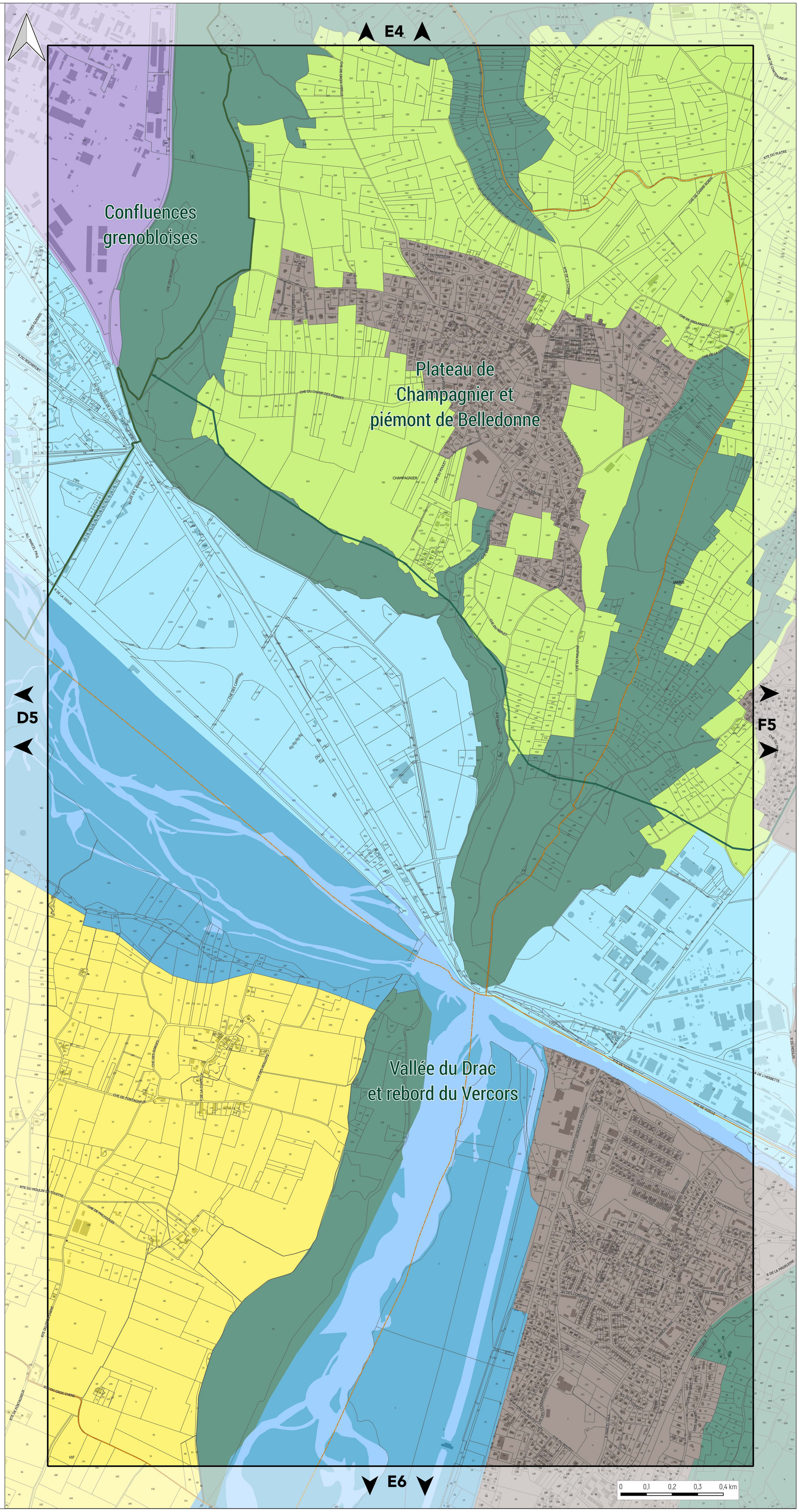
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

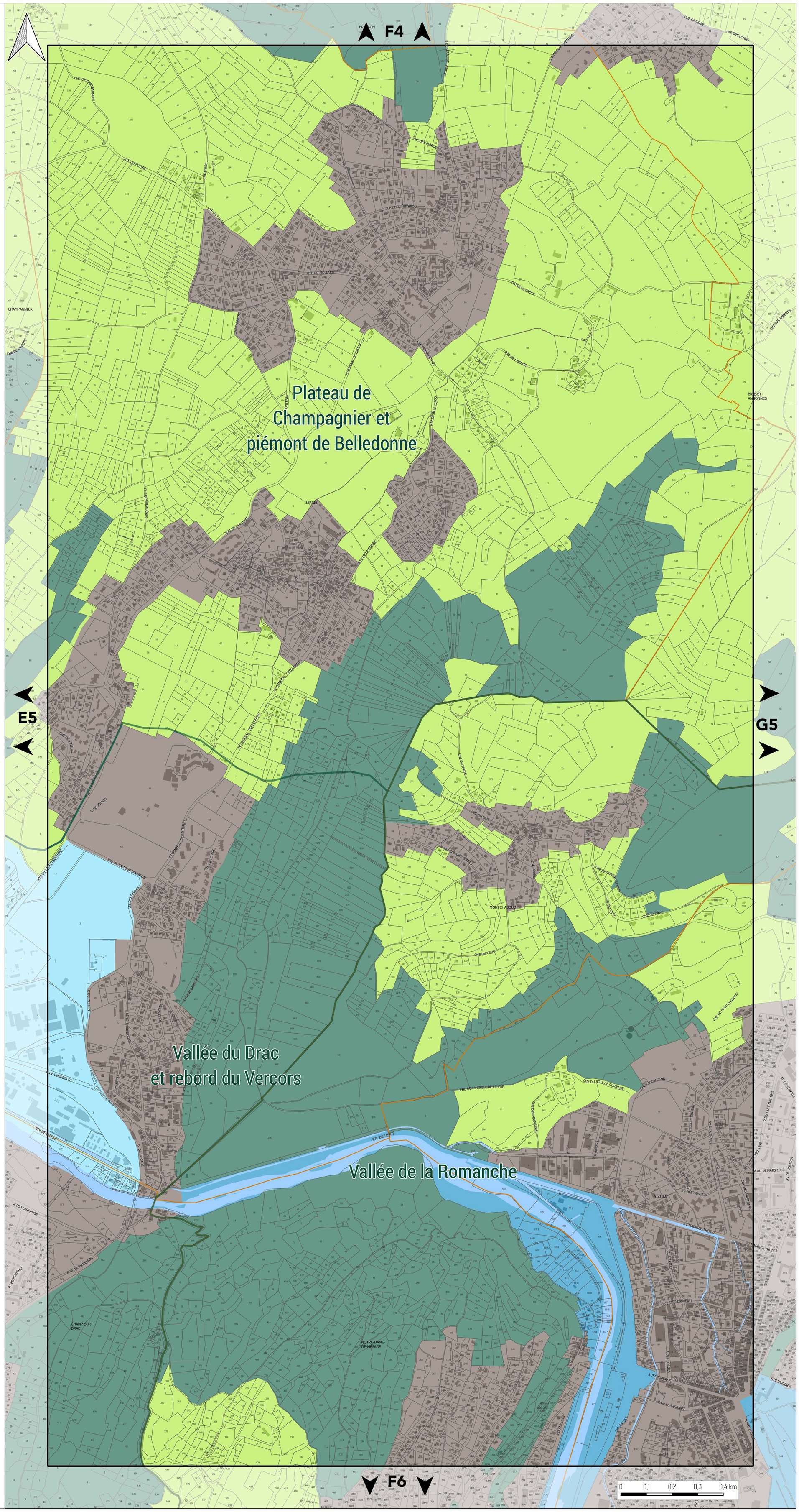
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

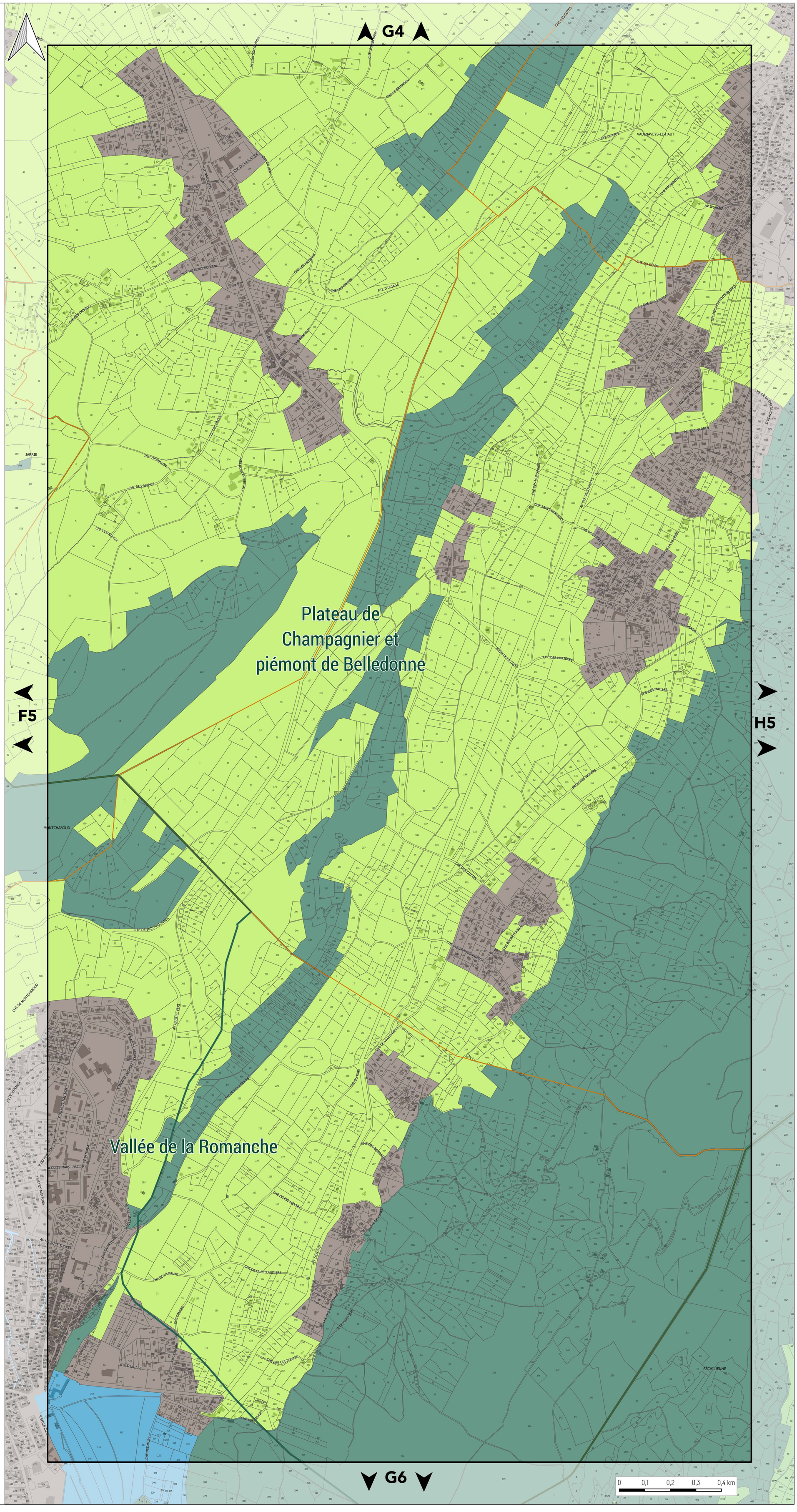
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


G4
F5
H5
G6
Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne
Vallée de la Romanche
VAULNAVEYS-LE-HAUT
JARRIE
MONTCHABOUD
SÉCHILIENNE
RTE D'URIAGE
RTE DE BRIE
AV D'URIAGE
CHE DU STADE
CHE DES MOLIÈRES
CHE DES MAILLES
CHE DES LOTTES
CHE DE BRANCON
CHE DES CÔTES
CHE DE LA PAUTE
CHE DE LA MILLAUDIERE
CHE DE MONTJEAN
CHE DES GUETTEAUX
CHE DES SEIGNEURS
CHE DE PRÉ NEYRA
CHE DES MURIANNES
CHE SAINT-BARNARD
CHE DES BRANDONNIÈRES
CHE DES BARBIÈRES
CHE DE JAUMARDS
CHE DES RIVAUX
CHE DES MITTONS
CHE DE MONTCHABOUD
AV GABRIEL PERI
AV DE L'ISARAS
AV MAURICE THOREZ
RTE DE BRIE AUX CHÊNES
CHE DES CHAMBRES
CHE DES LOTTES
CHE DES MOLIÈRES
CHE DES MARAIS
CHE DES MOUTONS
CHE DES RIVIÈRES
CHE DES CHAMPS
CHE DES CHAMBRES
CHE DES ROUX
CHE DES CHAMPS
CHE DES CHAMBRES
CHE DES CHAMBRES
CHE DES CHAMBRES

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

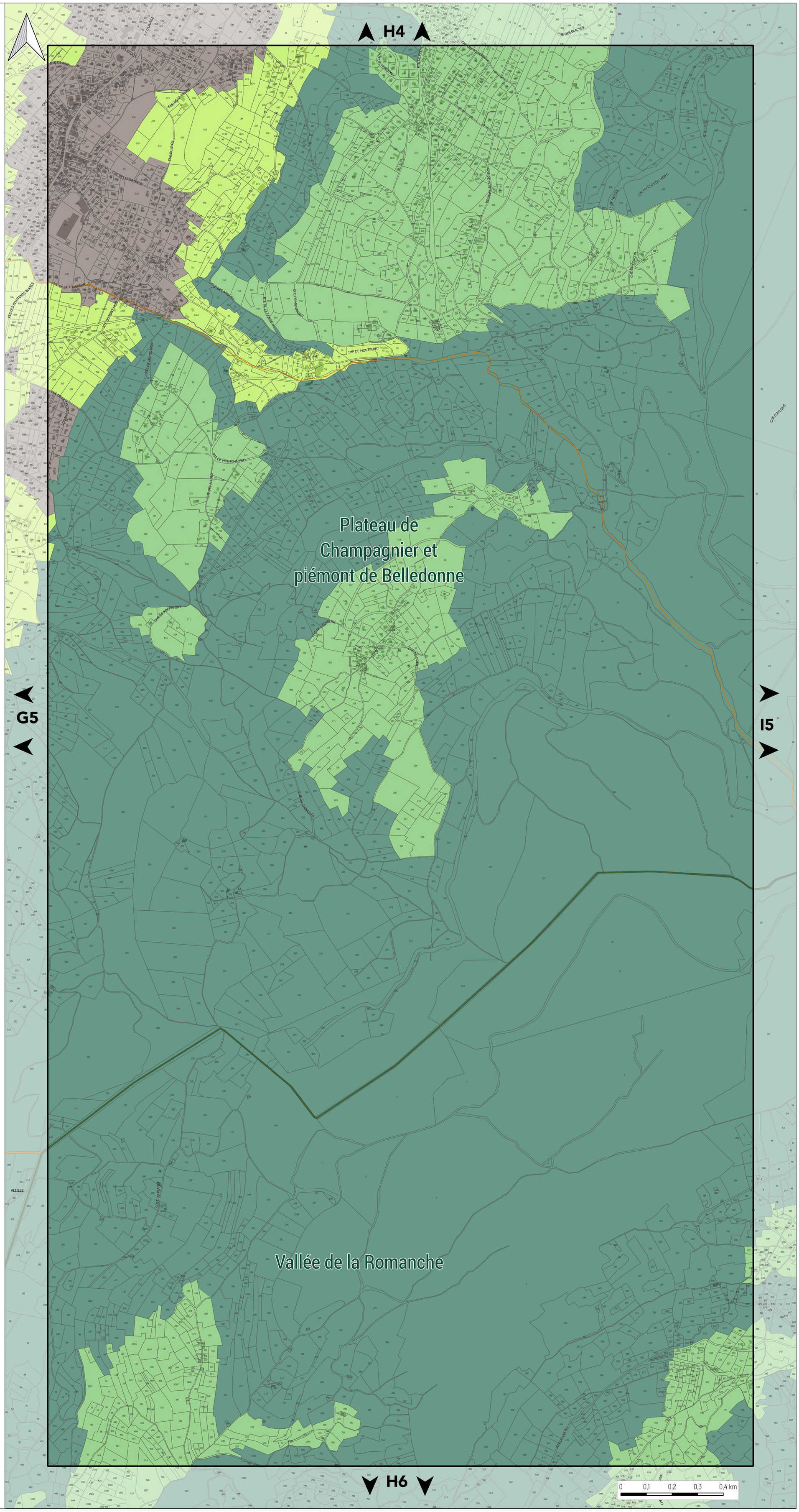
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°I5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

I4

H5

J5

I6

Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne

Vallée de la Romanche

VAULNAVEYS-LE-HAUT

VAULNAVEYS-LE-BAS

R. DES AFFIDRS

CHE D'ABLONAS

RTE FORESTIERE DE LA FONTAINE DU SEUIL

RTE FORESTIERE DE FONTBRUNE

RTE DU LUITEL

CHE PIERRE RONDE

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°J5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B6

A7

SAINT-PAUL-DE-VARCES

LE GUA

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B5

A6

C6

B7

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

SAINT-PAUL-DE-VARCES

LE GUA

CHEMIN DE CHAMBOUD

CHE DU BENONT

CHE DE L'ECHARRIE

VIF

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

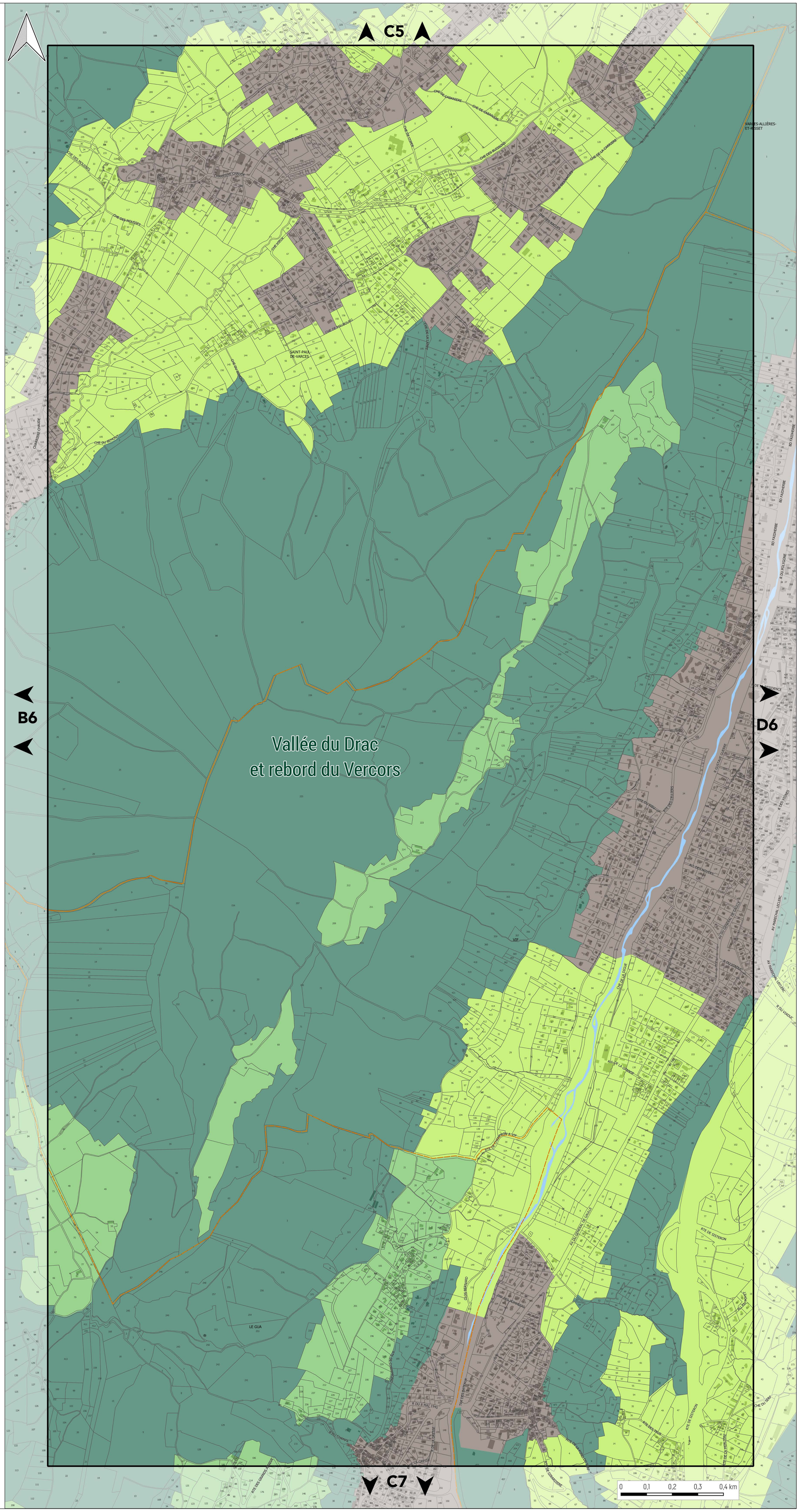
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

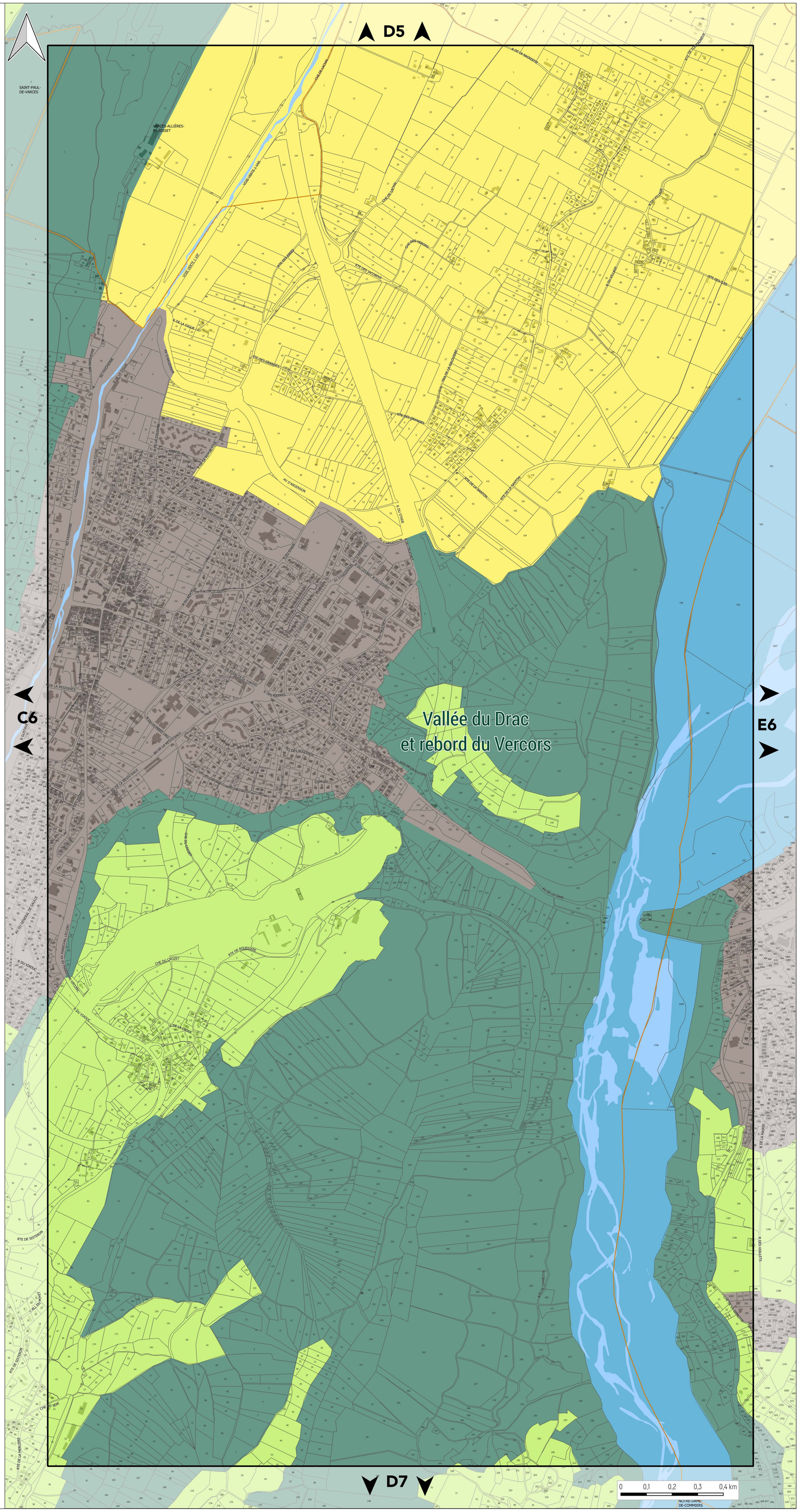
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale


D5
C6
E6
D7
Vallée du Drac
et rebord du Vercors
SAINT-PAUL-DE-VARCES
VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET
VOIE VERTE L'ISÈRE
CHE DE LACOMB
CHE DES HERONS
RTE DES JACOBINS
RTE DES GRANGES
RTE DES ILES
R DU VILLAGE
R DE LA SACRISTIE
RTE DE LA SCIERIE
RTE DE LA SCIERIE
RTE DE LA SAVOYE
RTE DE LA RIVOIRE
AV D'ARGENSON
R DU STADE
R DU TISSERAND
R DU LEVANT
R DU PUITS
R DU MOULIN
R DU VIADUC
R DE LA CROIX
CHE DU CROZET
RTE DE ROUSSIERE
AV DE LA GARE
R DES VIALLETS
R DE LA MAIRIE
RTE DE SISTERON
CHE DU SERR
R DE LA MERLIERE
RTE DE CHABOTTE
CHE DE SERGNETTE
BD DE LA RESISTANCE
BD FAIDHERBE
R DE LA DIGUE
R DE LA RESIDENCE
R DU GENERAL DE GAULLE
AV DU MARECHAL LECLERC
R DES PIERRES
R DES TUILERIES
R DES ECOLES
R DES VIGNES
R DES BOUTEAUX
R DES ECOLES
R DES VIALLETS
R DU MOULIN
R DU RIEU
R DU PUITS
R DU TISSERAND
R DU LEVANT
R DU STADE
R DU VIADUC
R DE LA CROIX
R DE LA RIVOIRE
R DE LA RIVOIRE
R DE LA RIVOIRE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

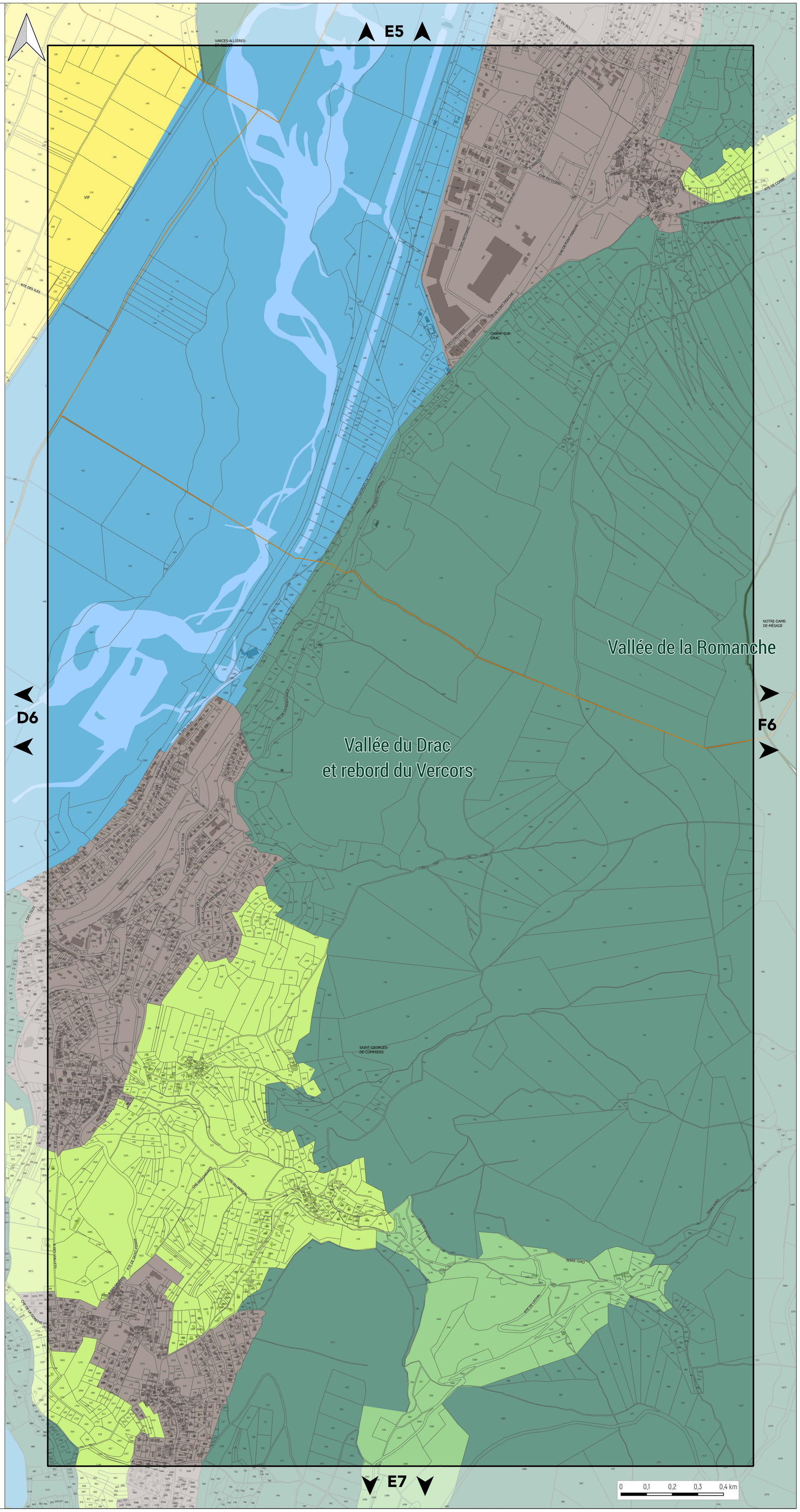
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

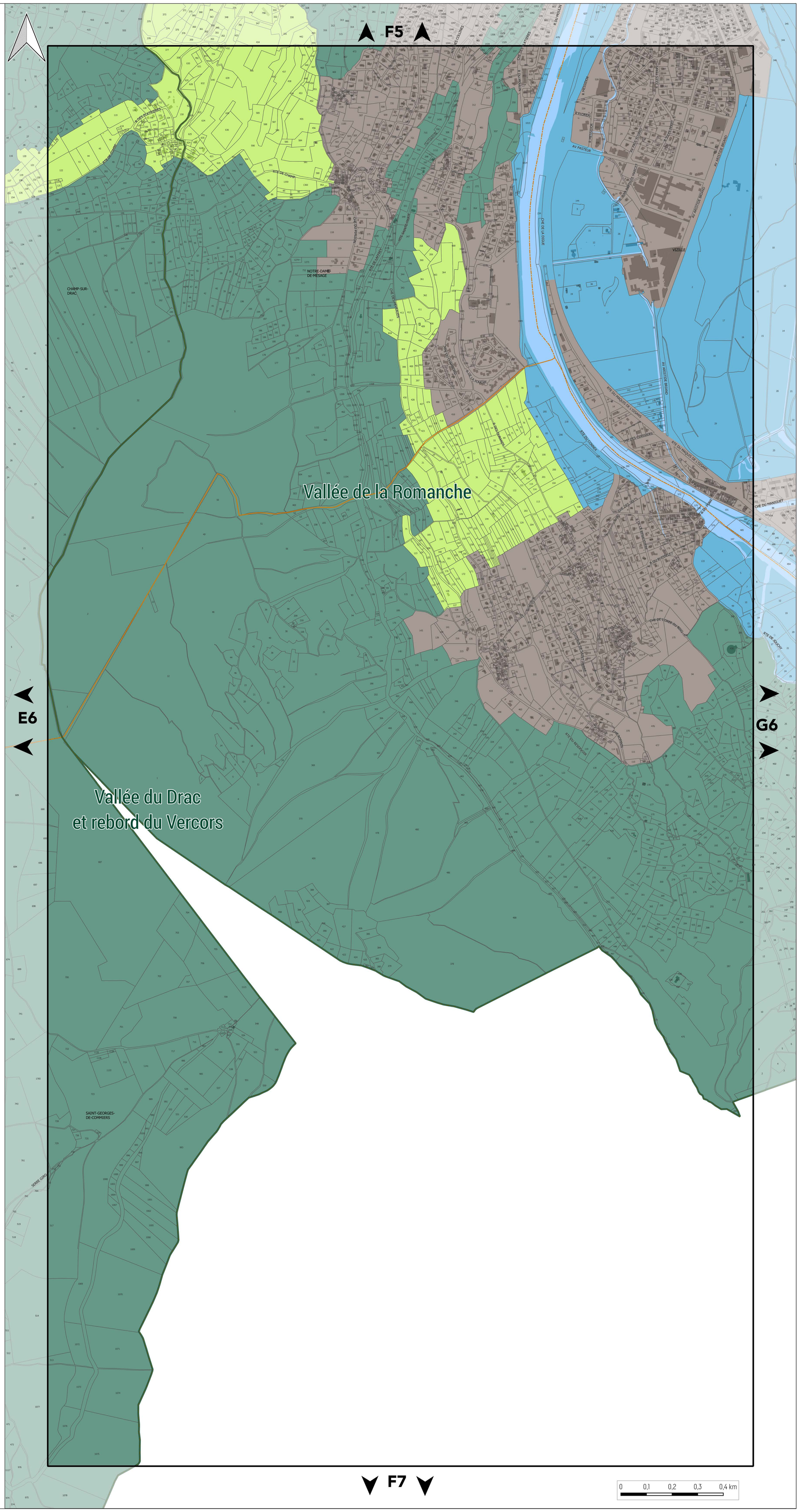
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

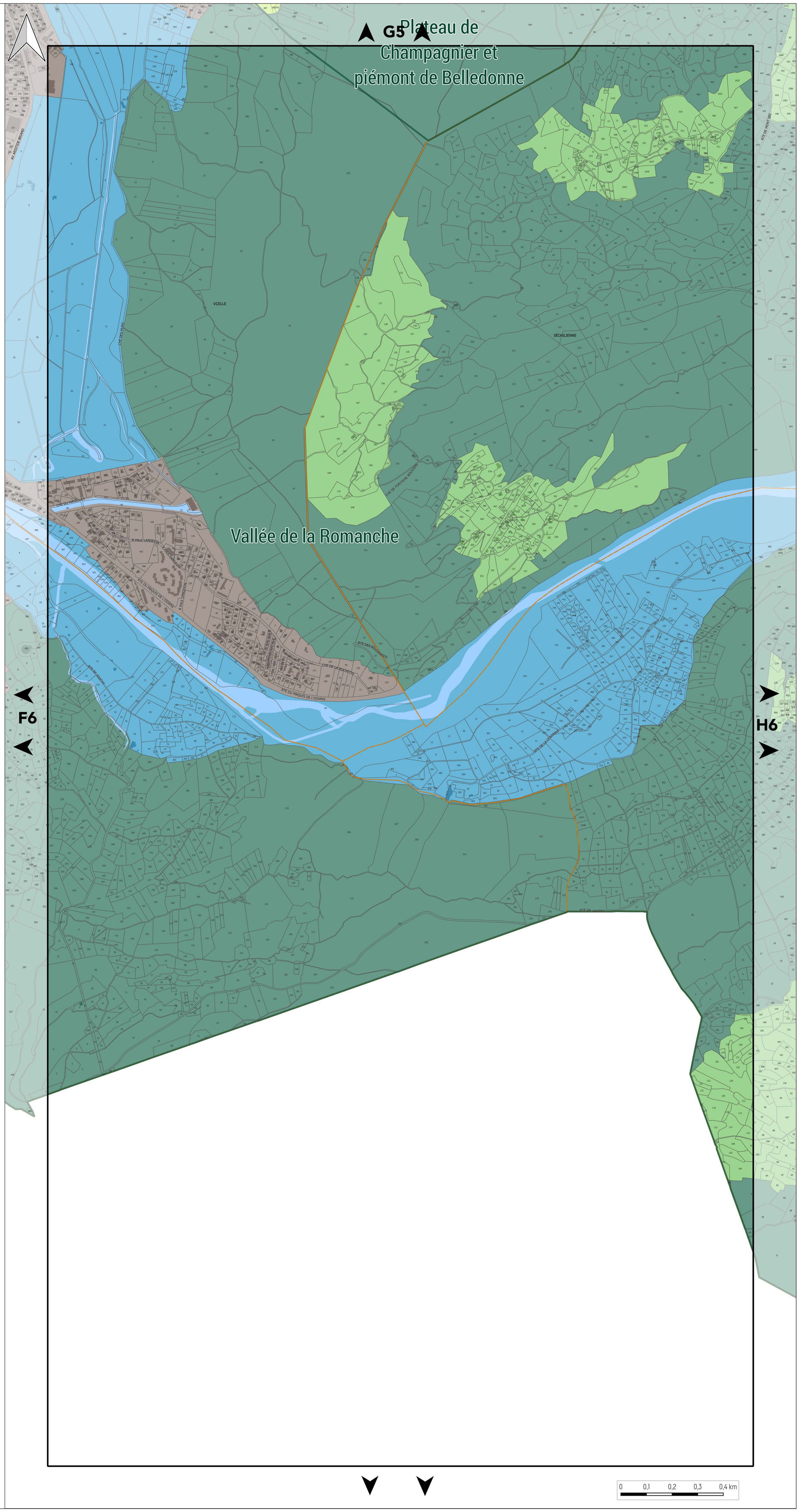
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

H5

H7

G6

16

Vallée de la Romanche

RTE DE MONT-SEC
RTE DU LUITEL
CHE DES TOURNAUX
CHE DES GAVETS
IMPASSE CHARMEL
R DES ACACIAS
RTE DEPARTEMENTALE 1091
CHE SOUS LA BROCHE
R DES MICHALETS
RTE DE SAINT-BARTHELEMY
CHE DU PLAN
CHE DES PERSOSSITES
RTE DE LA MORTE
RIVIERE LA MORTE

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°I6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

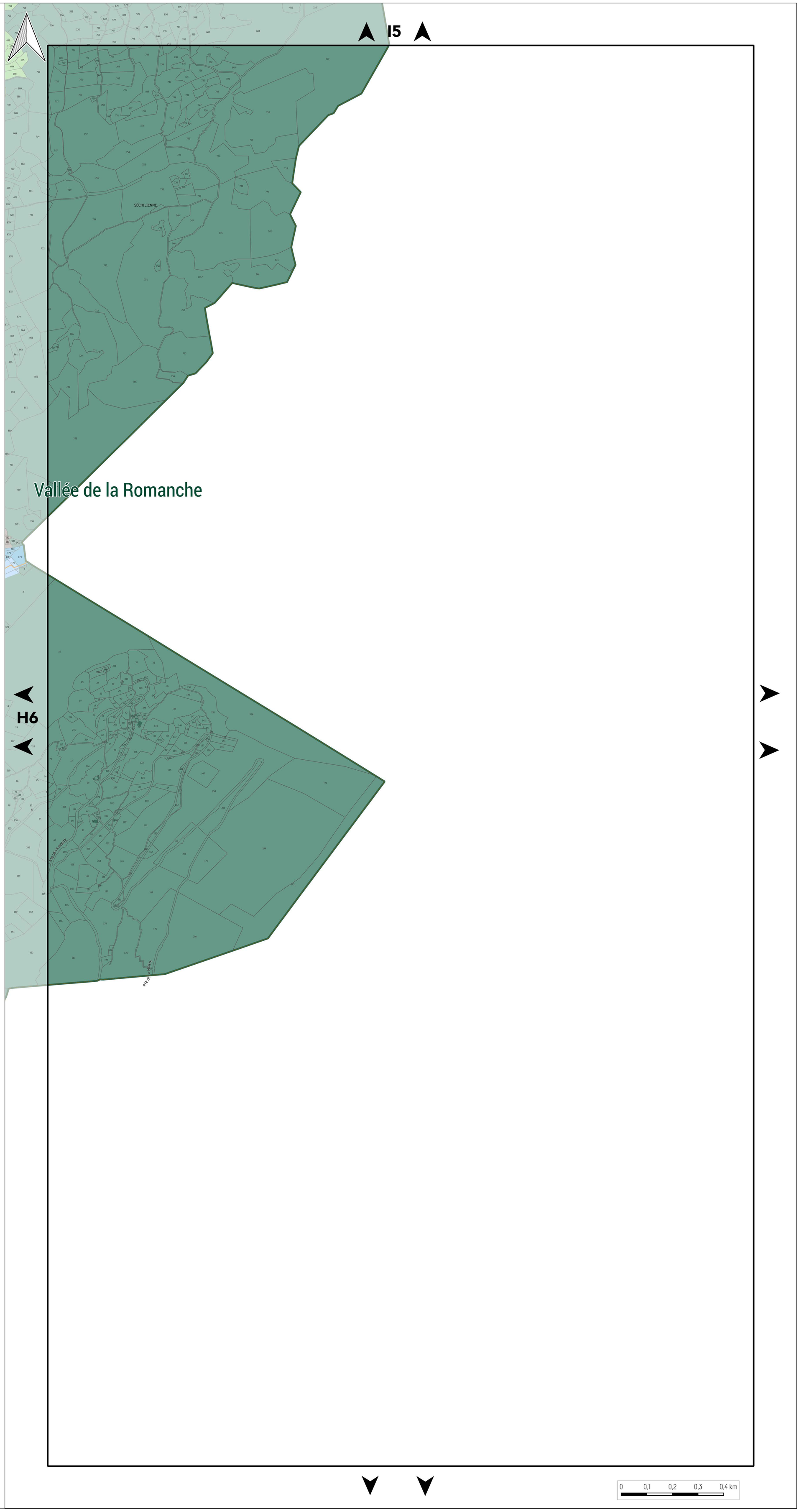
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

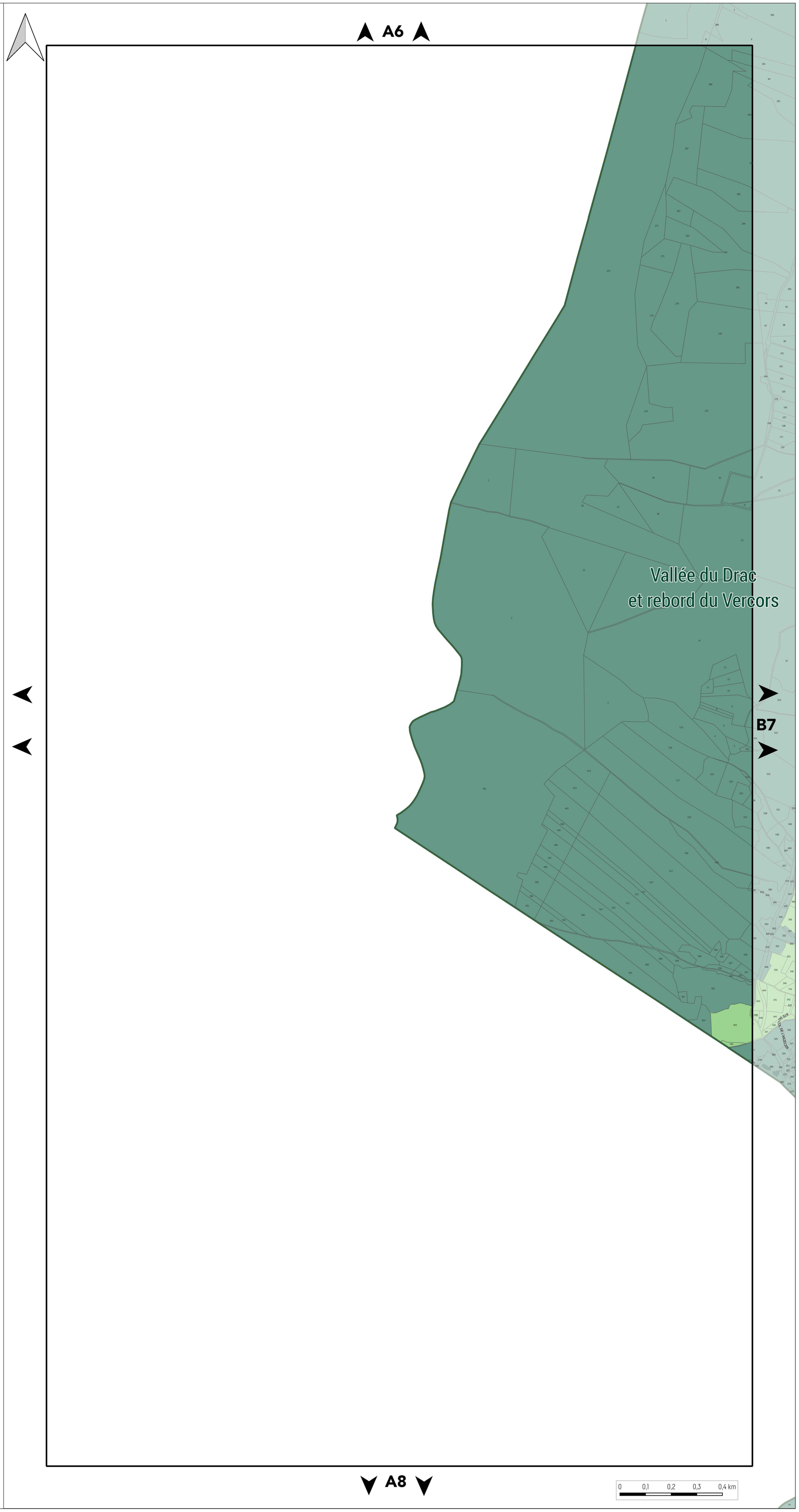
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

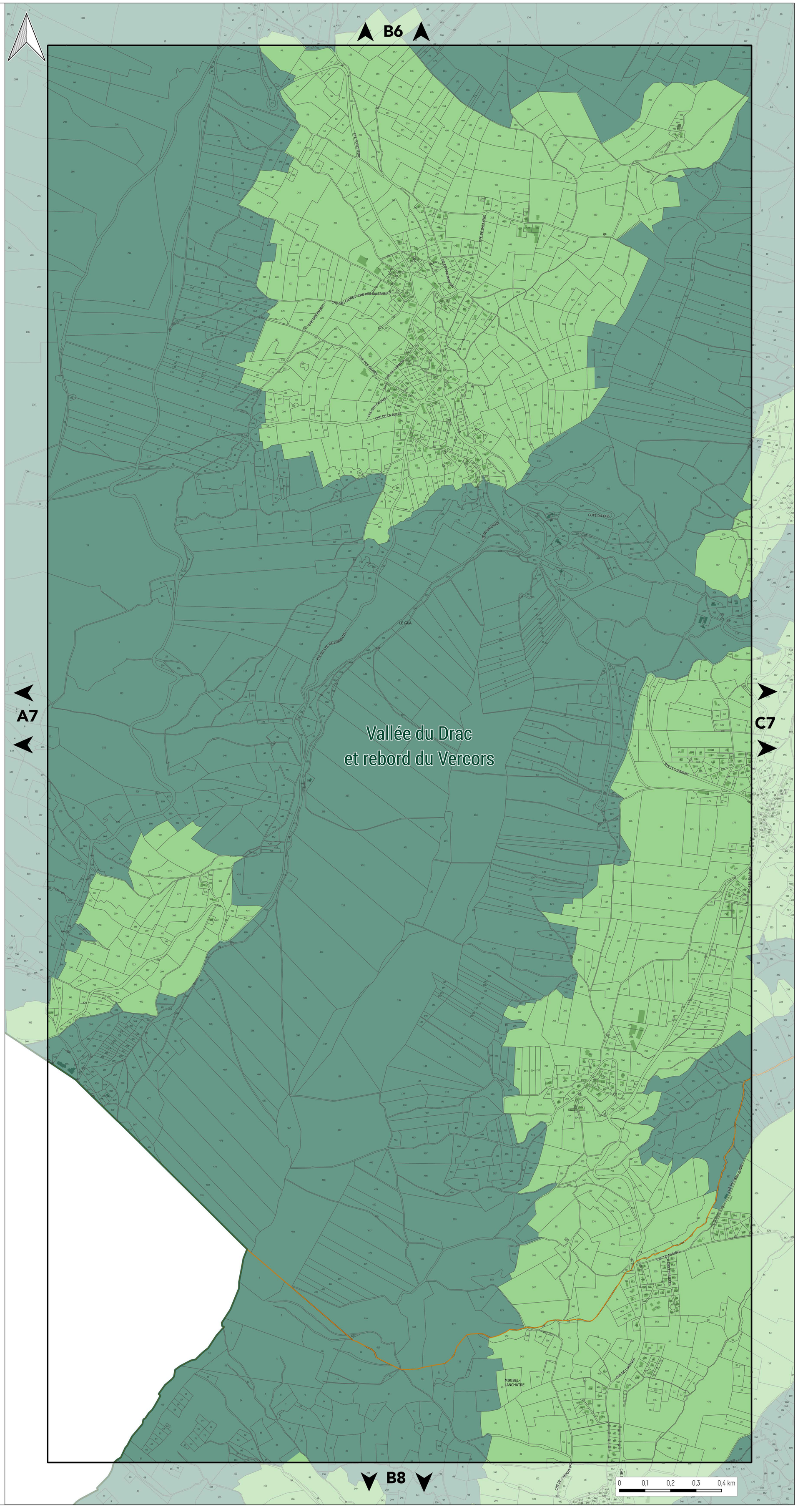
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

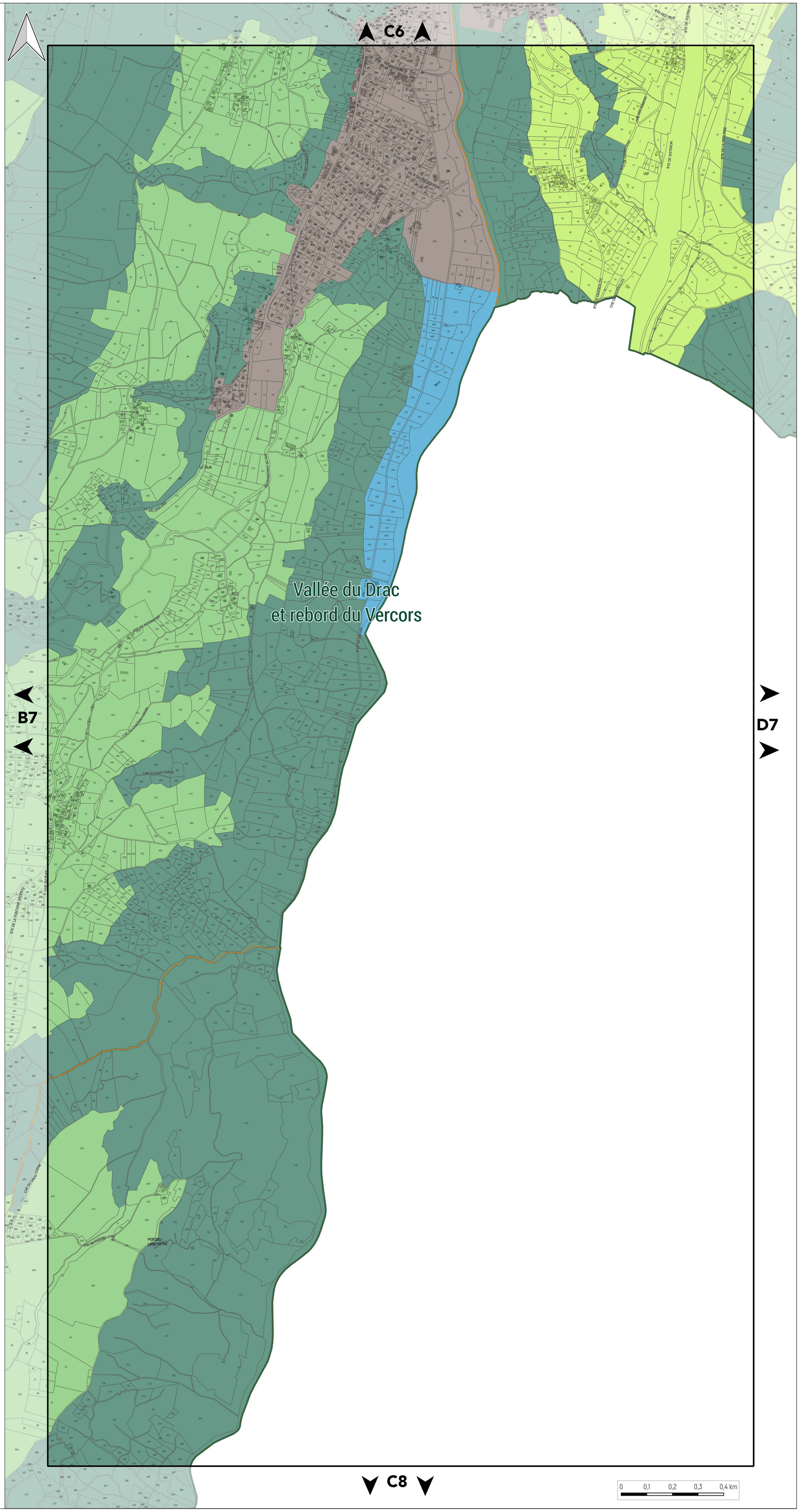
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

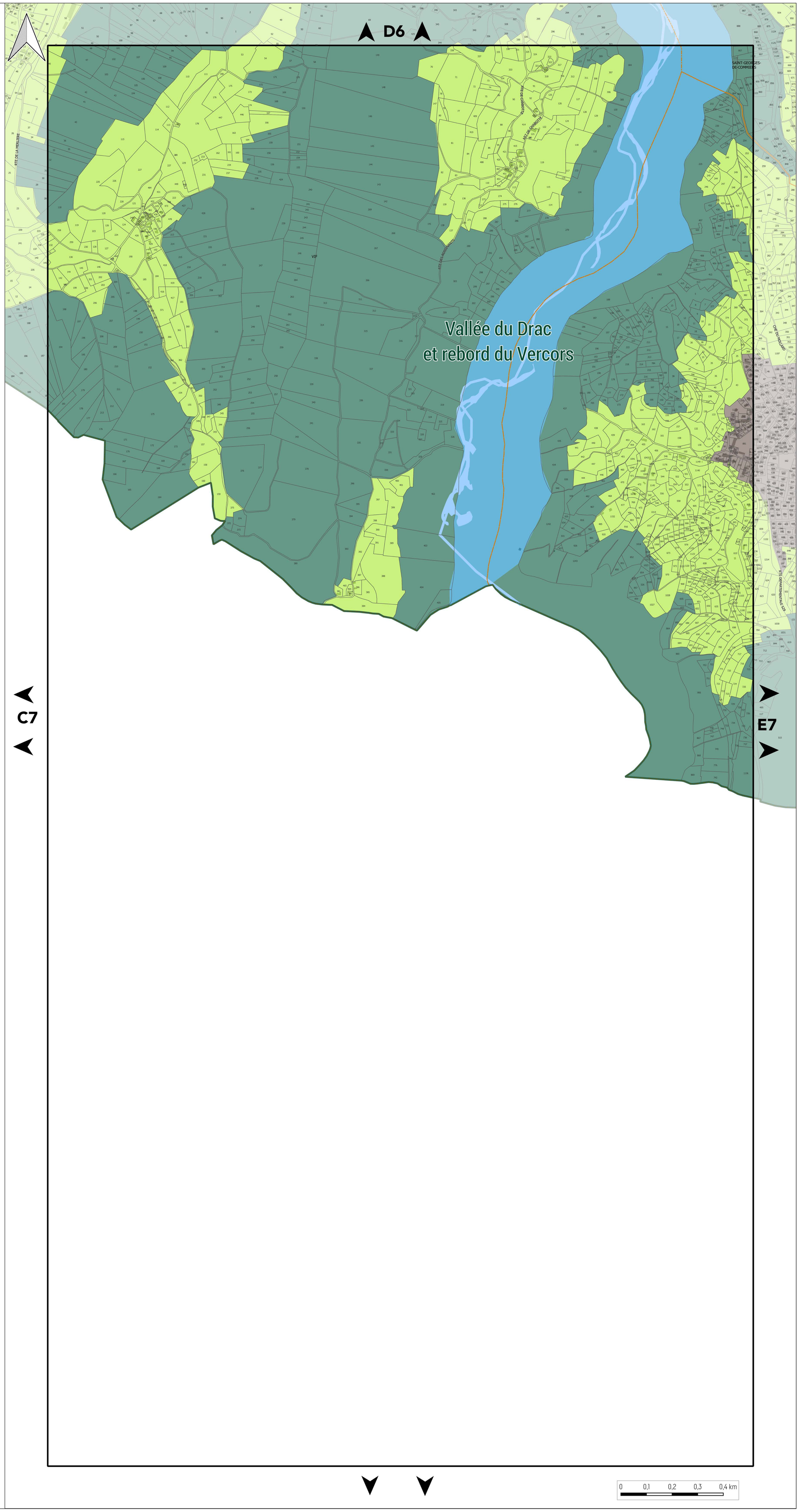
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

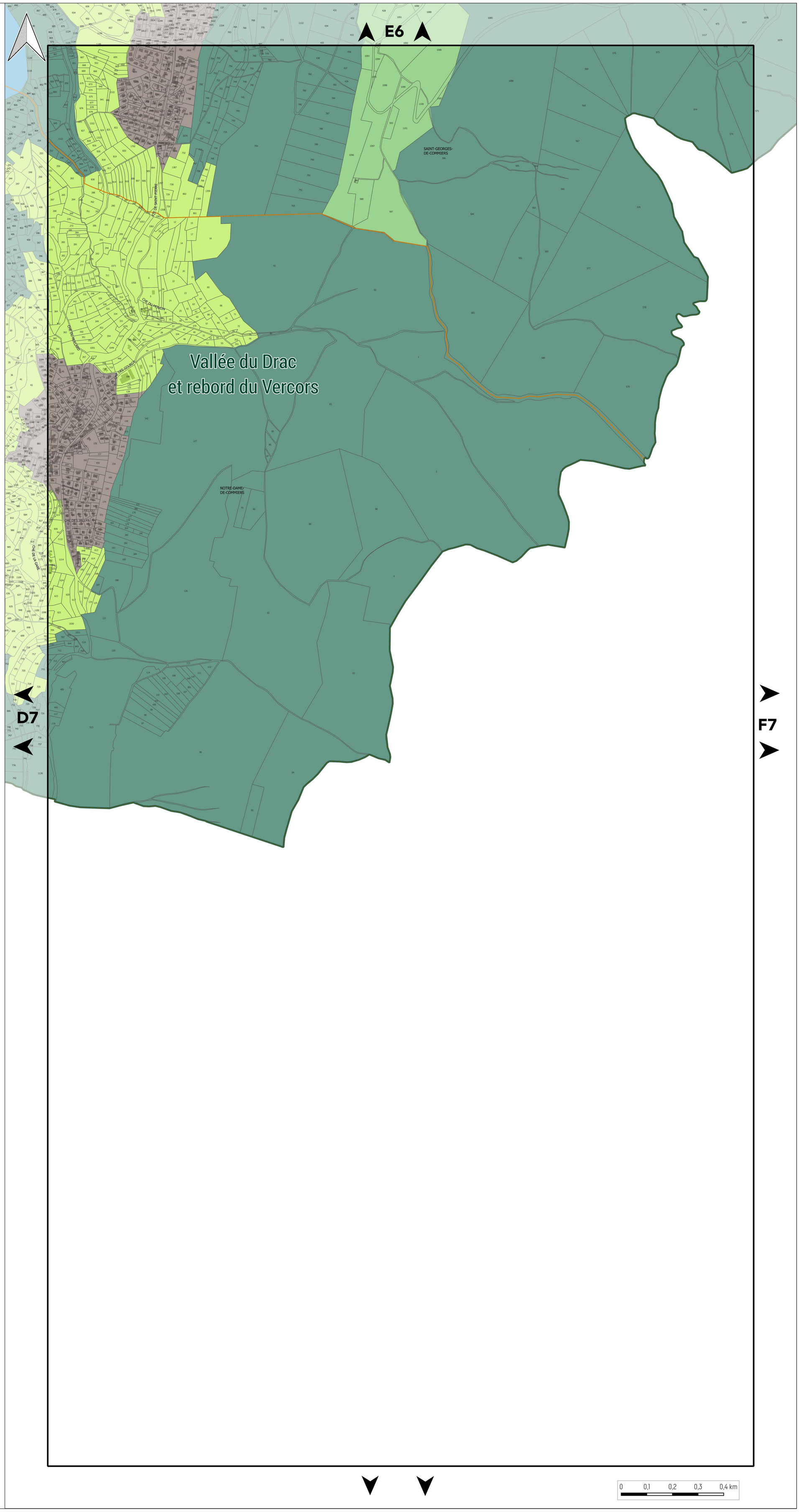
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

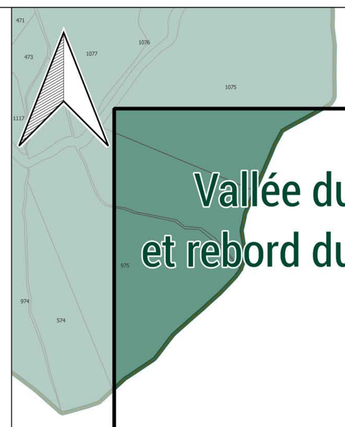
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



F6

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

E7

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

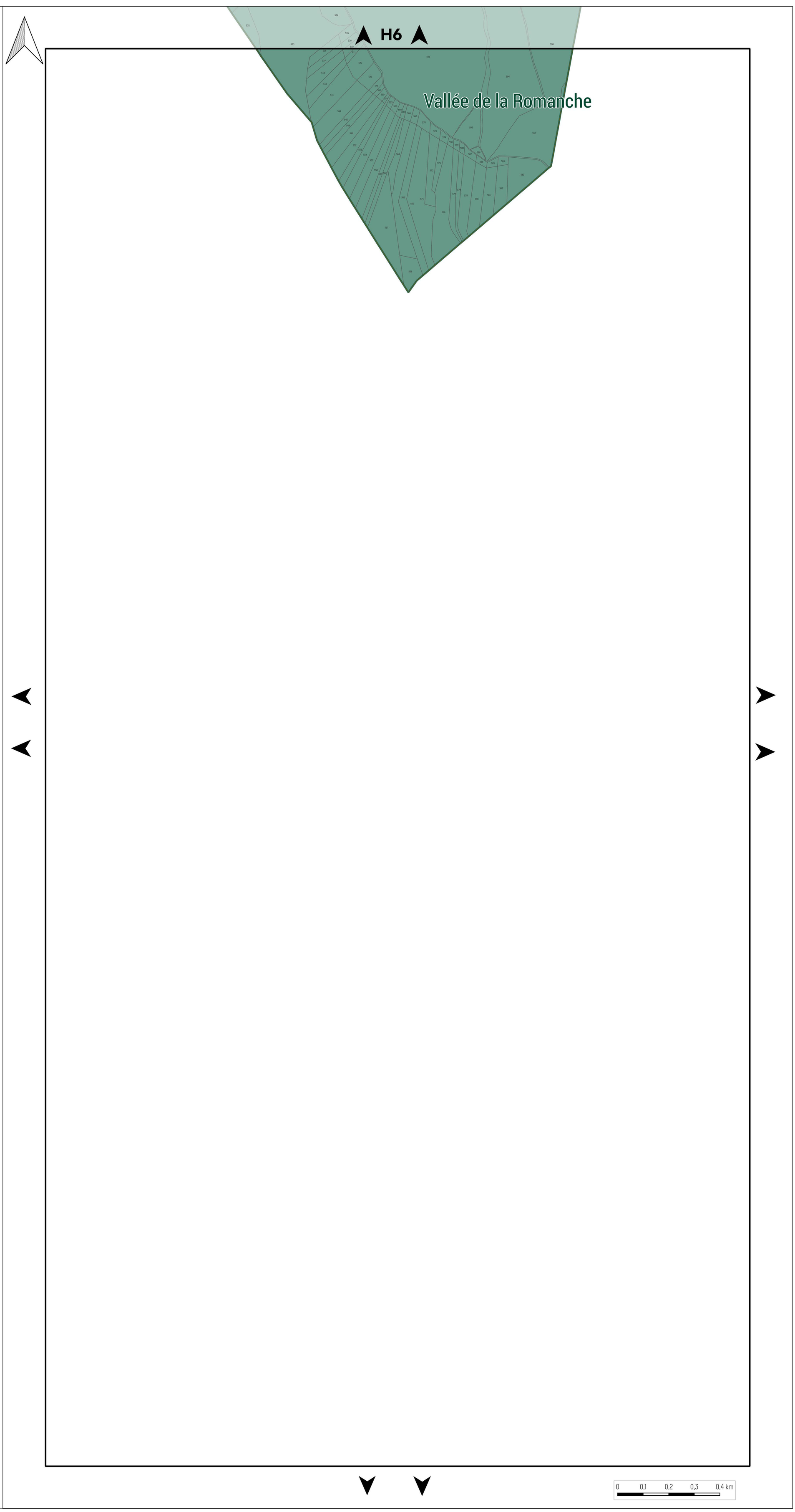
OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

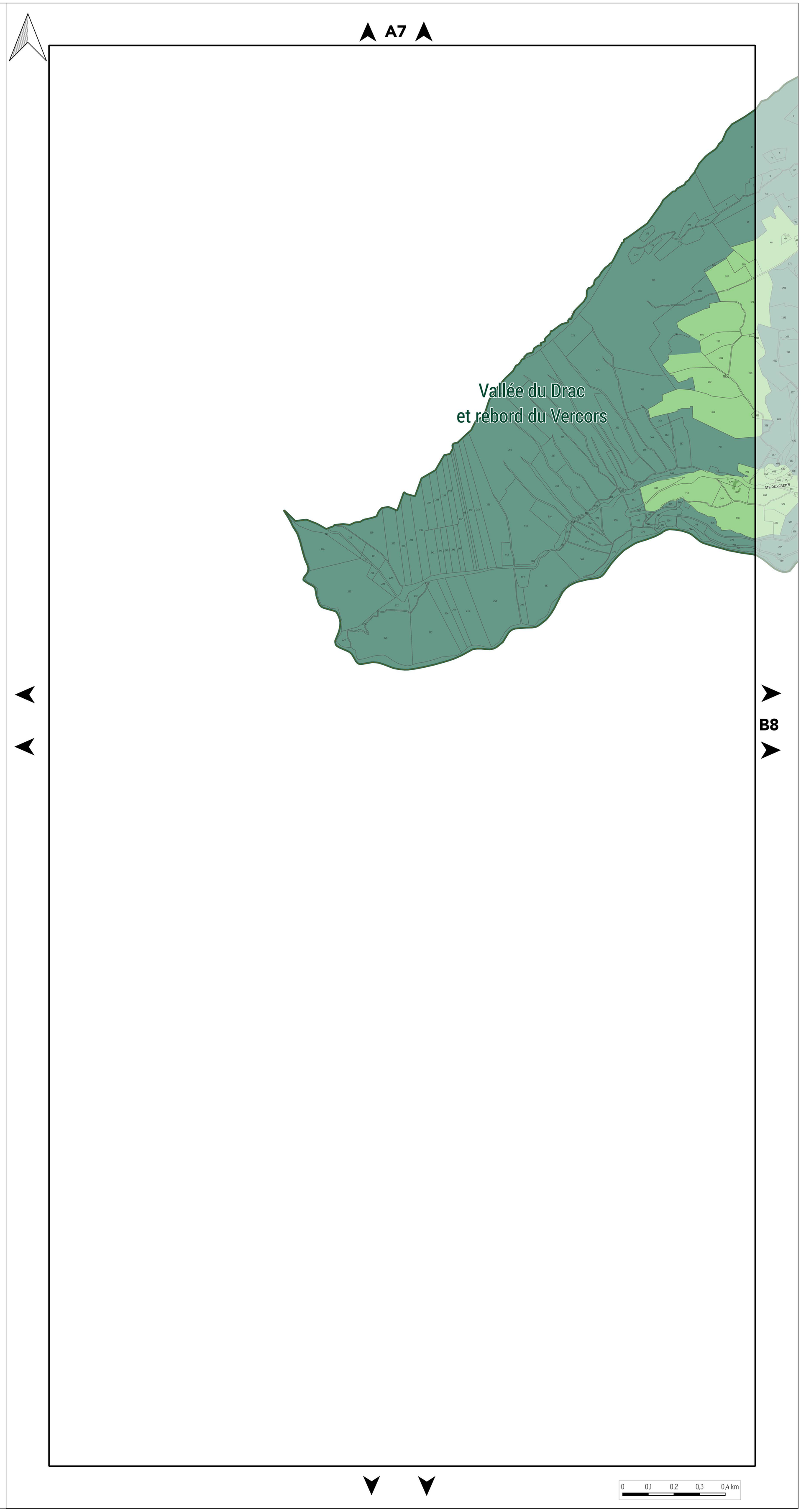
PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale



LIMITES ADMINISTRATIVES
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B7

A8

C8

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

CHE DU VERNEY

CHE DE CHEPHERS

CHE DE LA CROIX

CHE DES ADRETS

CHE DES ADRETS

RTE DES CRETES

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

